Diagnostic agricole pour la réalisation du PLU intercommunal

Communauté de communes
Sèvre et Loire

Août 2021

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Préambule 3
Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects 4
- Une érosion du nombre d'exploitations 4
- Répartition communale des exploitations agricoles par grandes filières 6
- Le développement du modèle sociétaire 9
- Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser 9
- Des exploitations de plus en plus grandes 10

Une baisse du nombre de chefs d'exploitation moins marquée 11
- Un vieillissement de la population des chefs d'exploitations 11

La Transmission/Installation : des enjeux sensibles de renouvellement 13
- Des mutations à venir 13

Le poids de l'emploi agricole 15
Les surfaces agricoles 17
Un territoire viticole en évolution 19
La vente directe et les circuits courts 22
- Des produits de qualité qui valorisent les circuits-courts 22

Signe de qualité et certification 24
- L'agriculture biologique 24
- La Haute Valeur Environnementale 25

Les Appellations d'origines contrôlées 27
Les exploitations agricoles : de nombreux projets 29
Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale 30
Des flux de circulations agricoles à intégrer 31
Les « friches » agricoles 33
Une nécessaire gestion économe du foncier 34
- La multifonctionnalité de l'espace agricole 35

Expressions des chefs d'exploitations 37
Attentes des chefs d'exploitations 38

Préambule

Dans la cadre de son PLUI, la Communauté de communes Sèvre et Loire a confié à la Chambre d'agriculture la réalisation du diagnostic agricole.

Une première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des activités agricoles qui a été conduit par le biais de **rencontres individuelles de toutes les exploitations agricoles du territoire ayant leur siège sur la CCSL**. Pour les communes du Loroux-Bottereau, la Boissière du Doré et le Pallet, il s'agit d'une reprise des données de diagnostics agricoles réalisés en 2017 et 2019. Ces rencontres ont été organisées entre le mois de mars et le mois de juin 2020.

Ce diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux le plus exhaustif possible de l'activité agricole du territoire en 2020 : recensement des données socio-économiques, approches sur les questions de la transmission et des projets des entreprises agricoles mais aussi une approche plus qualitative concernant les principales problématiques qui animent les exploitants agricoles.

En complément de ces différentes thématiques, des données spatialisées qui concernent l'ensemble du bâti agricole, des parcellaires des exploitations ainsi que des sièges d'exploitations ont été collectées et valorisées dans un format SIG.

Une seconde étape a consisté à déterminer, par une **approche spatialisée, les enjeux agricoles** présents au contact des espaces urbanisés (bourgs et principales zones d'activités). Ce travail a été conduit lors de réunions auxquelles ont été conviés **tous les exploitants agricoles de la Communauté de communes Sèvre et Loire ainsi que les élus communaux du Conseil d'aménagement.**

Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects

En 2020, la Communauté de communes compte **334 exploitations agricoles professionnelles** réparties sur l'ensemble de son territoire gérées par **453 chefs d'exploitations et associés.**

Sur la Communauté de communes, les exploitants agricoles représentent 3 % de la population active ayant un emploi du territoire communautaire (1,2 % à l'échelle du département).

A cette [illegible] vient d'associ[illegible] **334 exploitations agricoles** [illegible] coles directement liés à l'activité agricole. Le maraichage et la viticulture sont les principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre salariée.

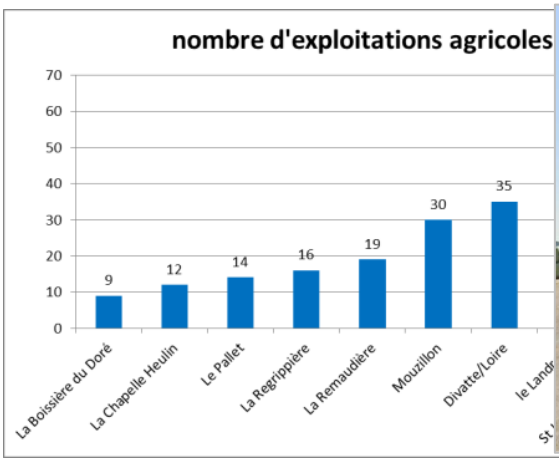

Une érosion du nombre d'exploitations

La Communauté de communes Sèvre et Loire enregistre une baisse continue de son nombre d'exploitations depuis près de 30 ans. Le phénomène est en effet enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant la disparition d'une agriculture de type vivrière basée sur la polycuture-élevage associant souvent la vigne et l'élevage bovin au profit d'une professionnalisation sur des unités de productions viables et spécialisées.

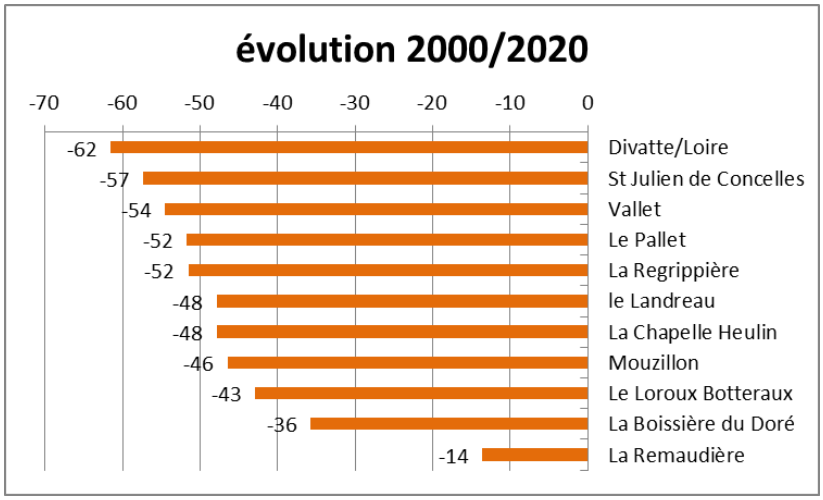

Ainsi, **depuis 2000, 1 exploitation sur 2 a disparu du territoire de la Communauté de communes.**

Sur la même période, la baisse du nombre d'exploitations agricoles est de 15 % pour la Loire-Atlantique. Cela peut s'expliquer par le fait que les activités agricoles liées à l'élevage, qui dominent l'agriculture départementale, ont été moins marquées que la viticulture ou le maraichage par les mouvements de concentration des outils de production.

Ainsi, il apparait que les communes spécialisées sur les productions viticoles et maraichères sont particulièrement marquées par cette baisse. Les communes de Divatte sur Loire et Saint Julien de Concelles enregistrent une diminution de près de 60 % des sièges d'exploitation en 20 ans. Ces territoires de la vallée maraichère ont vu se produire une importante concentration des outils de production maraichère associée à une spécialisation des cultures (mâches, radis, etc…). Les coûts liés à la mise en place des infrastructures maraichères (irrigation, serres, matériels de cultures, etc…) ont également amplifié cet agrandissement de la surface des exploitations dans une logique de production de grand volume et d'économie d'échelle.

Concernant la viticulture, les communes de Vallet et Le Pallet voient leurs exploitations agricoles diminuer de plus de 50 % en 20 ans. Là aussi la spécialisation des exploitations (abandon des petites activités d'élevage associées à la culture de vignes), l'amélioration de la performance des outils de récoltes et de

traitements et une logique de vente dominante en gros volumes via le négoce, a conduit, là aussi, à une concentration des outils de production (exploitations individuelles fusionnantes ou absorbées dans des structures sociétaires ou individuelles), une augmentation des surfaces par unité et par conséquent une forte baisse du nombre d'exploitations.

En termes de présence des différentes grandes filières, sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire, la viticulture représente encore en 2020 plus de la moitié des exploitations agricoles (52 %), la polyculture élevage 26 % (dont plus de 1/3 pour l'orientation Bovin-viande) et le maraichage et cultures spécialisées, 22 %.

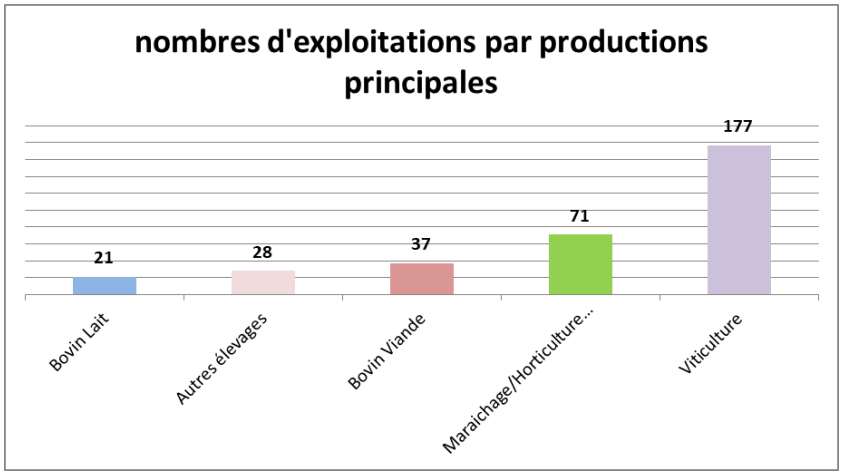

Répartition communale des exploitations agricoles par grandes filières

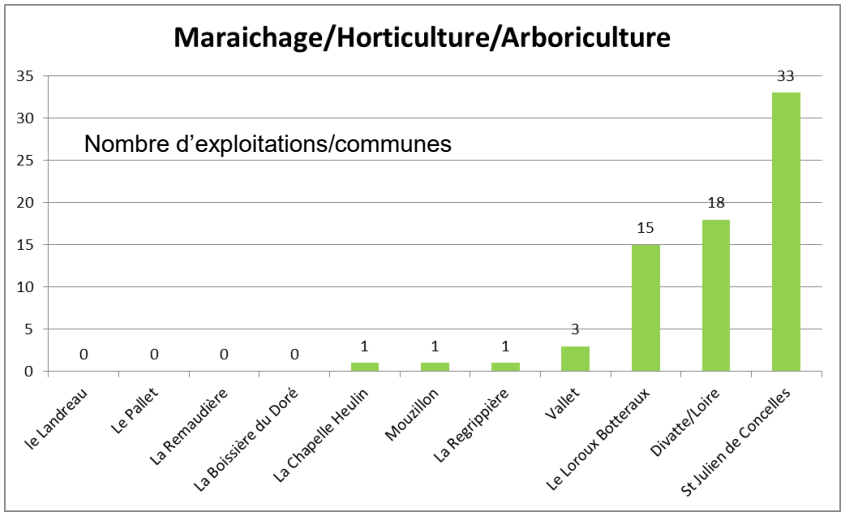

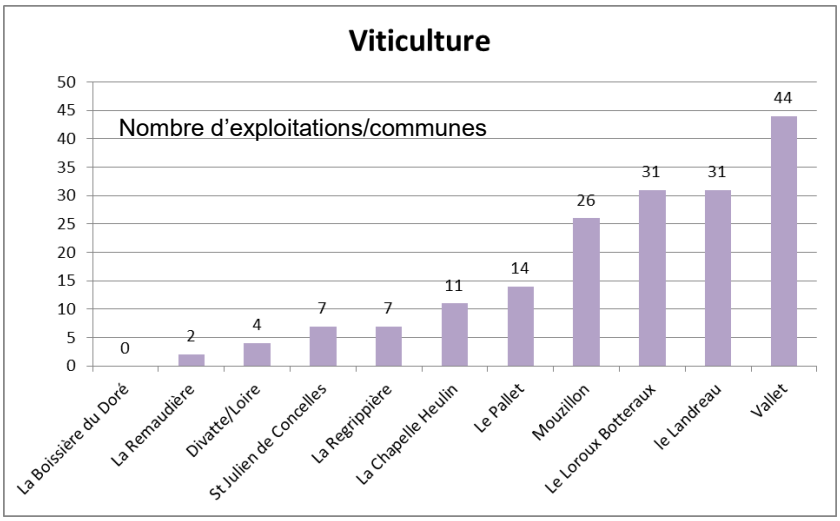

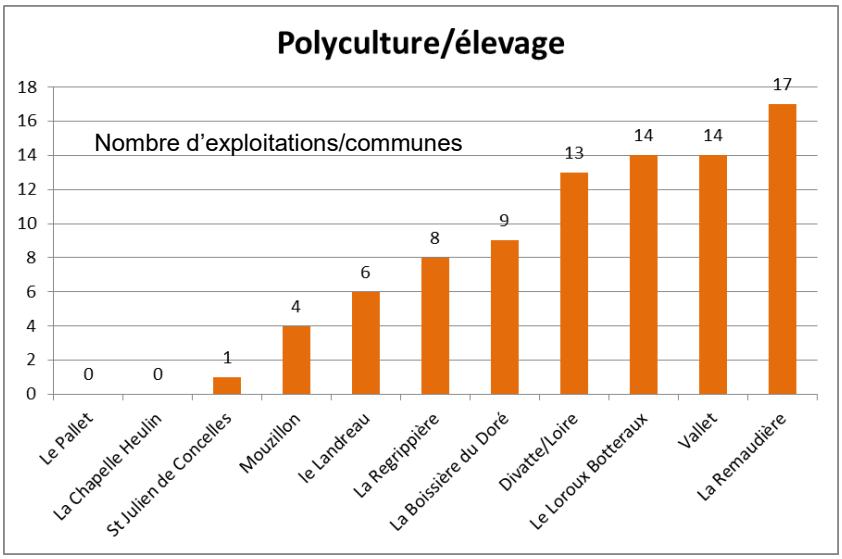

Le maraichage progresse en dehors de son « cœur » de territoire, la vallée maraichère. Des exploitations en recherche de développement s'installent sur quelques communes périphériques (Divatte sur Loire, le Loroux Bottereau).

La viticulture recule fortement sur ses positions historiques. Toutes les communes viticoles de la Communauté de communes voient le nombre des exploitations viticoles régresser.

Cependant, si en 40 ans, le nombre d'exploitations viticoles a été divisé par quatre, les surfaces viticoles moyennes par exploitation ont été multipliées par 4.

La production laitière (bovin) est également présente sur le territoire en particulier sur la frange Est. 21 exploitations sont en production laitière, ces exploitations produisent 10,5 millions de litres de lait/an soit en moyenne 500.000 litres/exploitation (625.000 litres/exploitation en Loire-Atlantique).

Répartition des sièges d'exploitations par orientation principale

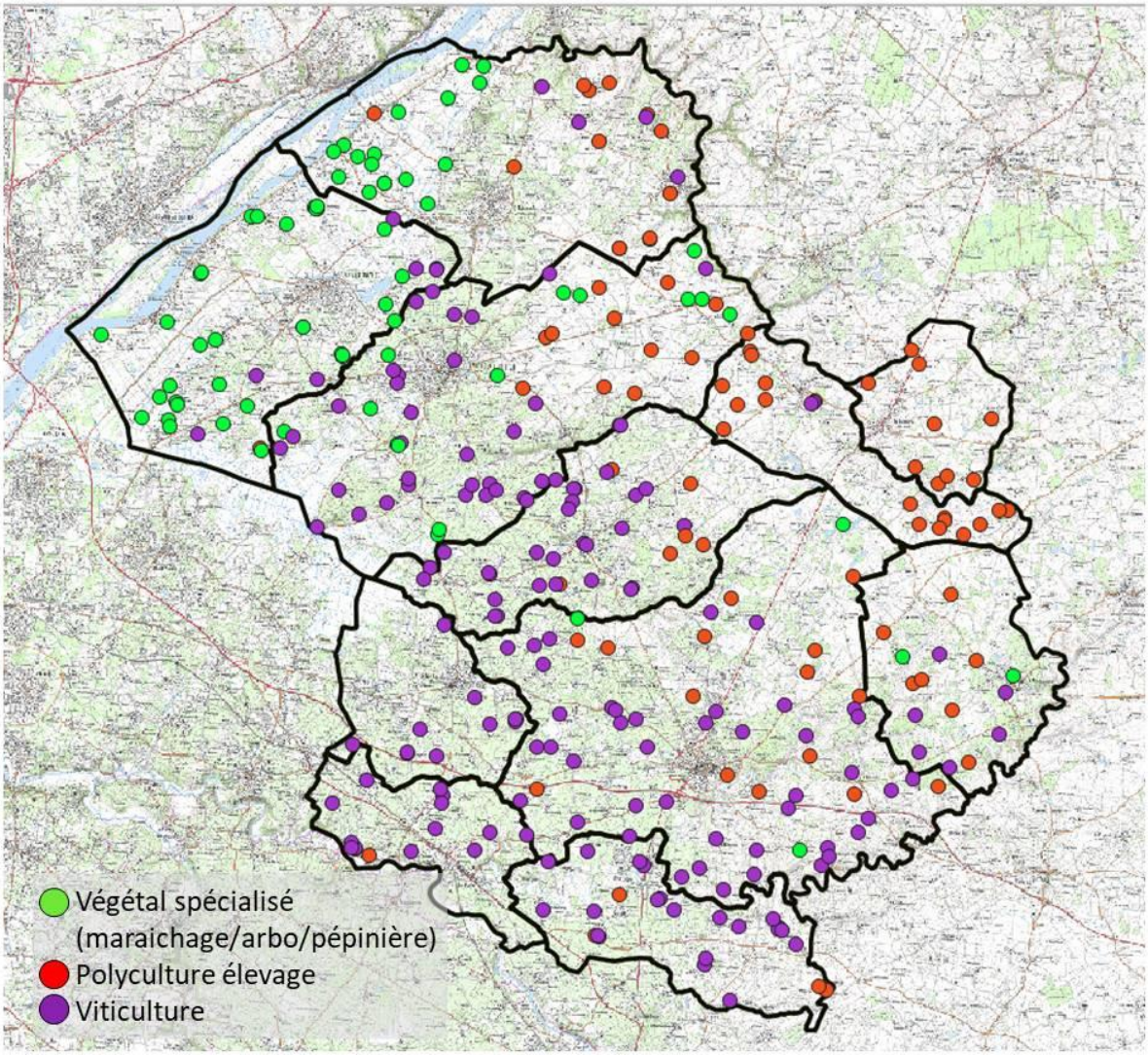

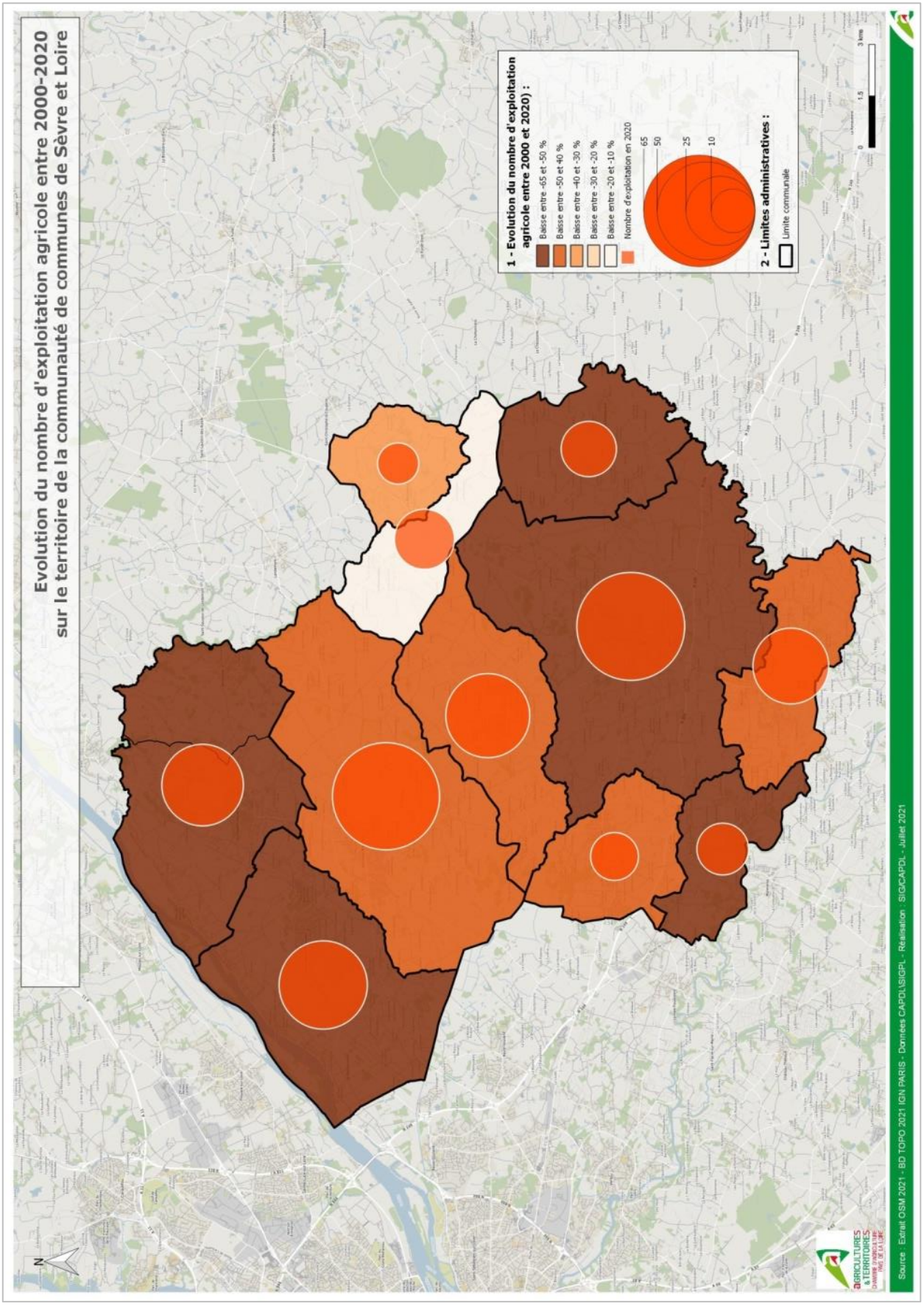
Evolution du nombre d'exploitation agricole entre 2000-2020
sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
1 - Evolution du nombre d'exploitation agricole entre 2000 et 2020) :
Baisse entre -65 et -50 %
Baisse entre -50 et 40 %
Baisse entre -40 et -30 %
Baisse entre -30 et -20 %
Baisse entre -20 et -10 %
Nombre d'exploitation en 2020
65
50
25
10
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
N
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL\SIGPL - Réalisation : SIG\CAPDL - Juillet 2021

Le développement du modèle sociétaire

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une évolution de leur statut juridique. Le nombre d'exploitations individuelles n'a cessé de diminuer au profit des structures sociétaires. En 2020, les exploitations sociétaires de la Communauté de communes représentent 65 % des entreprises agricoles.

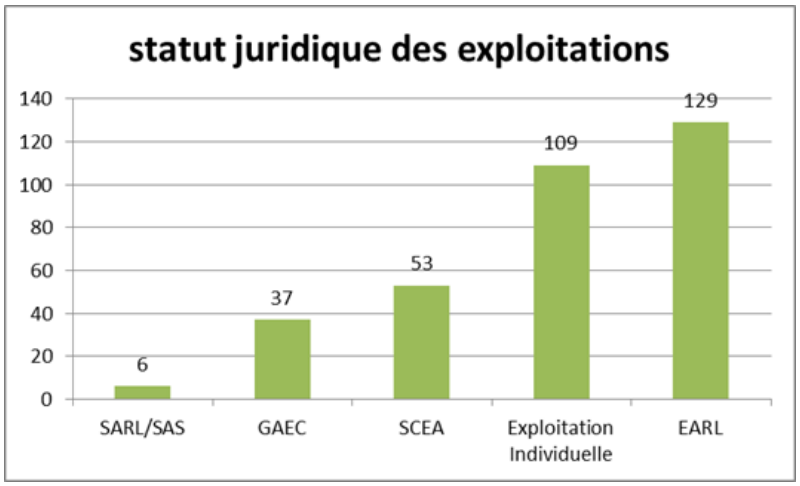

Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser

La structure sociétaire offre un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, une distinction entre le patrimoine professionnel et privé. Elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

Le développement significatif des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.

  Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis ; pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parent(s). La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL et de la SCEA.
- Le GAEC restant souvent le cadre de la transmission familiale, l'arrivée d'un associé tiers favorise le choix d'une autre forme sociétaire, généralement l'EARL.

Des exploitations de plus en plus grandes

Tout système de production confondu, en 2020, **la surface moyenne des exploitations professionnelles est de 52 hectares, rapportée à l'exploitant, elle est de 38 hectares**. Les évolutions récentes traduisent une tendance à l'agrandissement semblable à celle rencontrée à l'échelle départementale.

A titre de comparaison, en 2000 la surface moyenne des exploitations professionnelles était de 27 hectares, rapportée à l'exploitant, elle était de 23 hectares.

Une baisse du nombre de chefs d'exploitation moins marquée

En 2000, en dénombrait près de 800 chefs d'exploitations agricoles sur la Communauté de communes Sèvre et Loire.

En 2020, ce sont 453 chefs d'exploitations qui gèrent les entreprises agricoles du territoire.

Ainsi avec le développement du modèle sociétaire, la baisse du nombre de chefs d'exploitation depuis 2000 (- 43 %) est moins marquée que celle des exploitations agricoles (-50 %).

	2000	2020	Evolution % 2000/2020
CCSL	792	453	**-43**

Un vieillissement de la population des chefs d'exploitations

En 2020, l'âge moyen des exploitants de la Communauté de communes Sèvre et Loire est de 48 ans (identique à l'âge moyen des exploitants de Loire Atlantique).

En ce qui concerne l'âge des exploitants agricoles, il apparait en 2020 que les exploitants de moins de 40 ans ne représentent que 20 % de l'ensemble des chefs d'exploitations.

Les exploitants agricoles de plus 50 ans représentent plus de 55 % de l'ensemble.

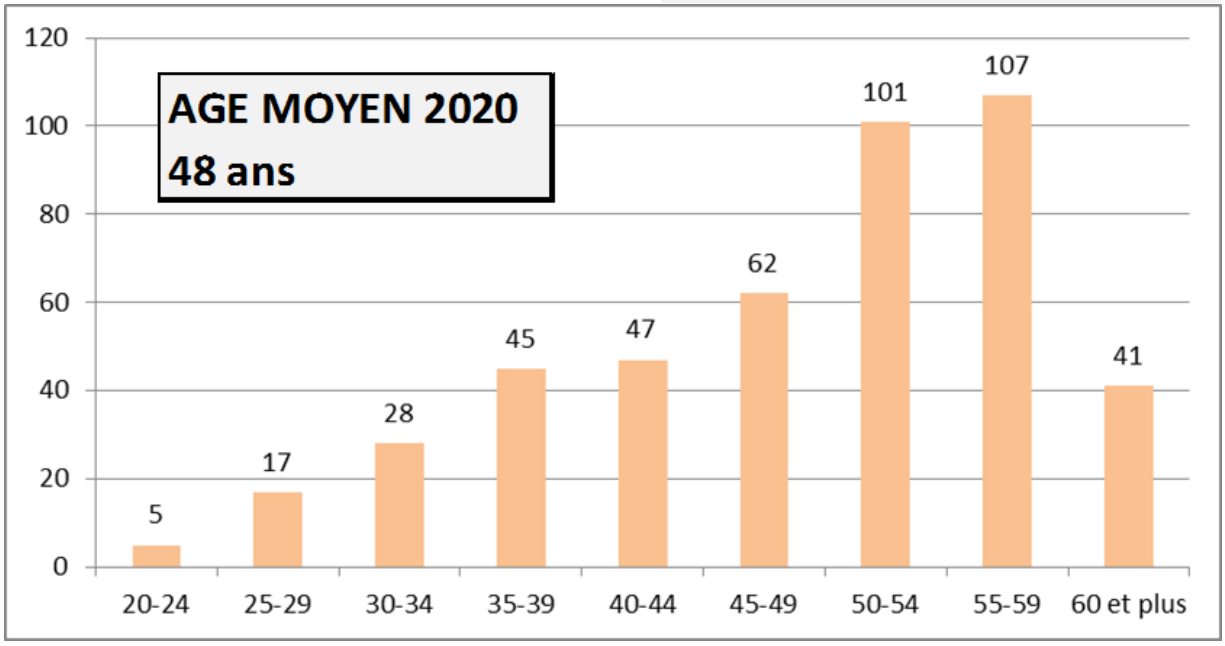

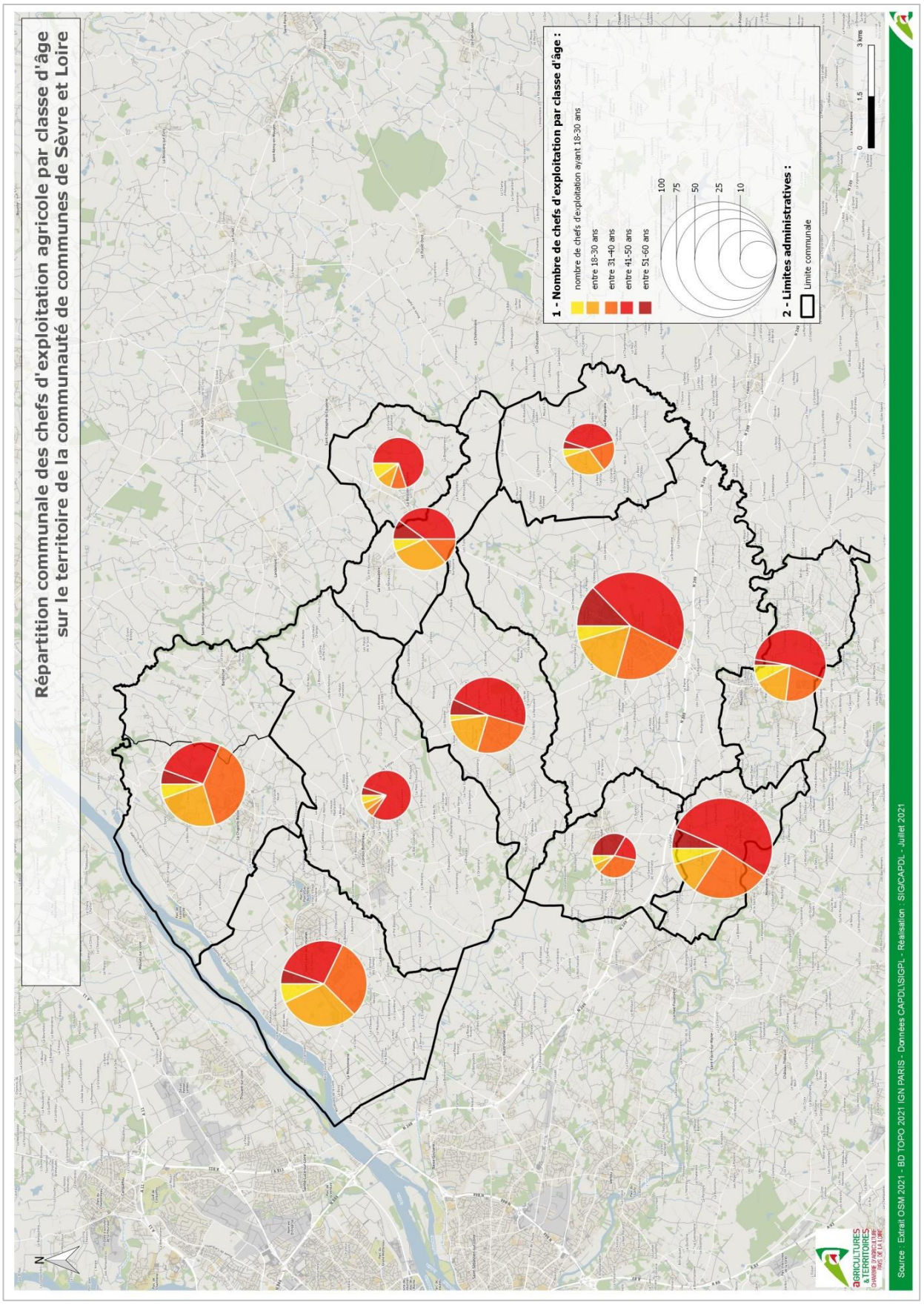
Répartition communale des chefs d'exploitation agricole par classe d'âge
sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
1 - Nombre de chefs d'exploitation par classe d'âge :
nombre de chefs d'exploitation ayant 18-30 ans
entre 18-30 ans
entre 31-40 ans
entre 41-50 ans
entre 51-60 ans
100
75
50
25
10
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
N
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL\SIGPL - Réalisation : SIG/CAPDL - Juillet 2021

La Transmission/Installation : des enjeux sensibles de renouvellement

Des mutations à venir

Au sein de la Communauté de communes, **55 exploitants sont âgés de plus de 50 ans.** Ils sont présents dans 130 exploitations agricoles (exploitations individuelles ou sociétaires, associées parfois à de plus jeunes exploitants).

Tranche Age	%
20-24	1
25-29	4
30-34	6
35-39	10
40-44	10
45-49	14
50-54	22
55-59	24
60 et plus	9

77 exploitations sont dirigées aujourd'hui par des agriculteurs âgés de plus de 50 ans (déduction faite des exploitations sociétaires où l'âge du plus jeune associé est inférieur à 50 ans).

La problématique de pérennité de l'outil de travail est prépondérante pour ces 77 exploitations agricoles.

Présence chefs d'exploitation + de 55 ans par types exploitations

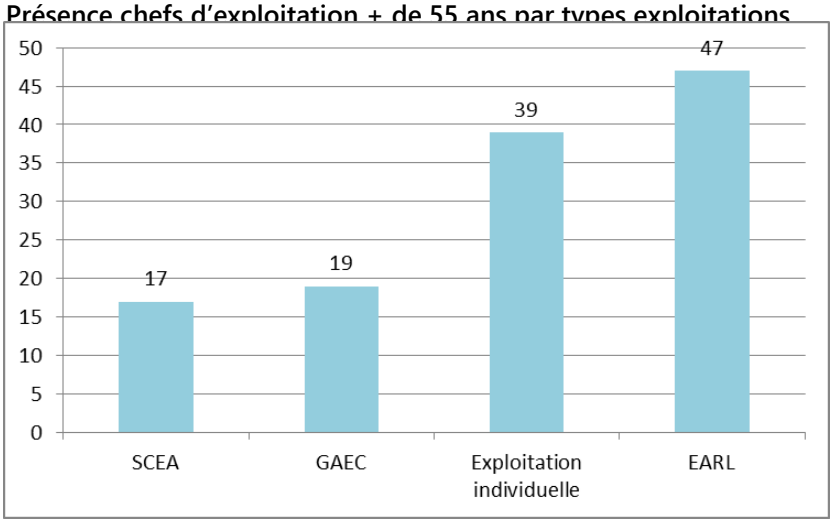

En effet, **52 exploitations sur les 77 précitées n'ont pas aujourd'hui de successeur identifié** ou de projet de transmission envisagé.

En revanche, **11 exploitations dirigées par des exploitants de plus de 50 ans ont un projet de transmission défini,** et 14 n'ont pas de projet de transmission connu en 2020 mais souhaitent préparer la transmission de leurs entreprises.

La question de la transmission est complexe, la difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants, le manque de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation. Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car la viticulture, principalement concernée, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace, en particulier des coteaux et la préservation des paysages caractéristiques du Vignoble Nantais.

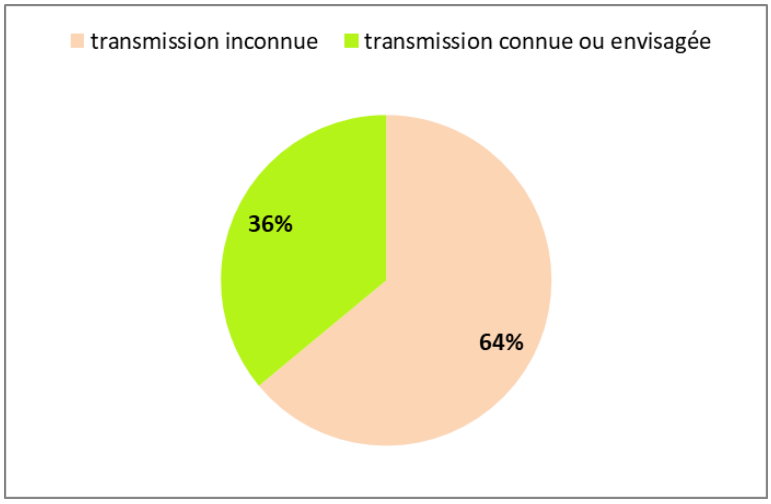

Transmission connue ou souhaitée par types exploitations

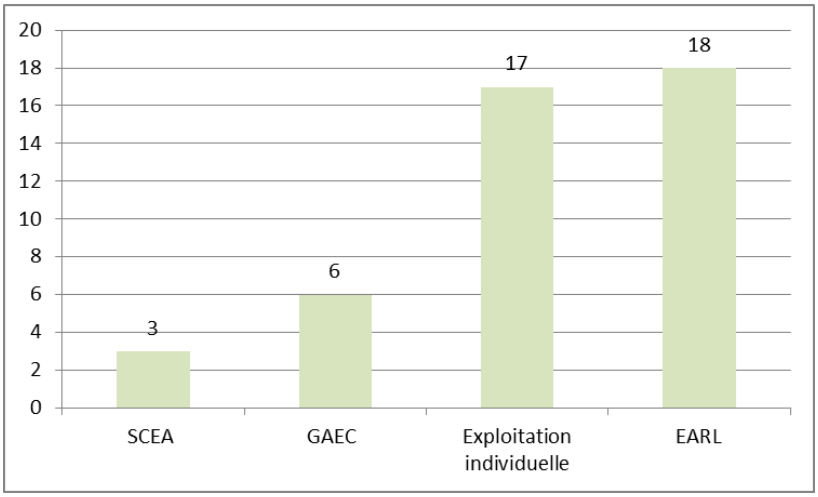

Le poids de l'emploi agricole

En 2020, les exploitations agricoles de la Communauté de communes Sèvre et Loire emploient **1.065 actifs agricoles salariés en équivalents Temps Plein (ETP).**

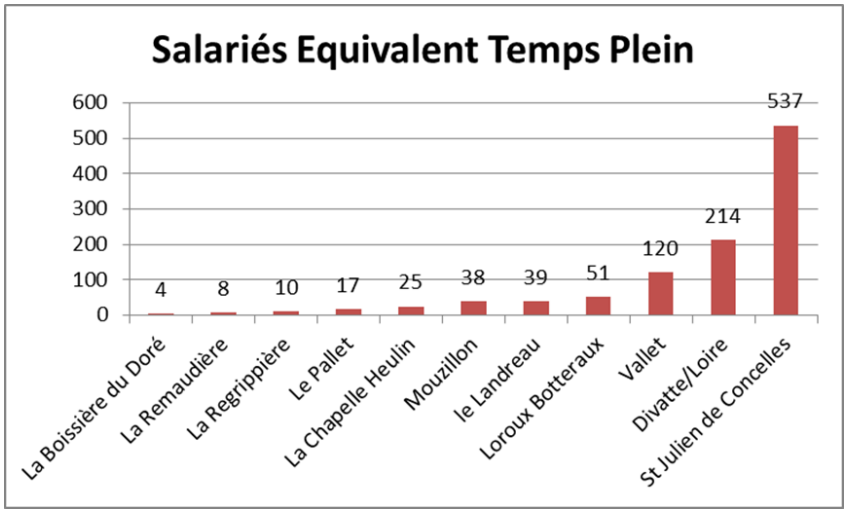

La Loire-Atlantique compte 5.000 ETP salariés agricoles. **Ainsi, à elle seule l'agriculture de la Communauté de communes Sèvre et Loire « pèse » 25 % de l'ensemble des actifs salariés du département.**

En incluant les chefs d'exploitations, ce sont **1.500 actifs agricoles Equivalent Temps Plein** qui travaillent sur les exploitations agricoles du territoire, **soit 10 % des emplois totaux** présents sur la Communauté de communes Sèvre et Loire.

La viticulture, avec 500 actifs agricoles reste un pourvoyeur significatif d'emplois agricoles sur le territoire

Avec plus de 800 actifs salariés, le maraichage représente 75 % des actifs agricoles salariés.

L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaine économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fourniture, équipement, services) et en aval (agro-alimentaire) sur et hors du territoire.

A titre de repères, on considère en Pays de Loire **qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation.**

Ainsi, selon cette approche Amont/Aval, l'agriculture de la Communauté de Communes Sèvre et Loire génèrerait près de **4.500 emplois agricoles directs et indirects.**

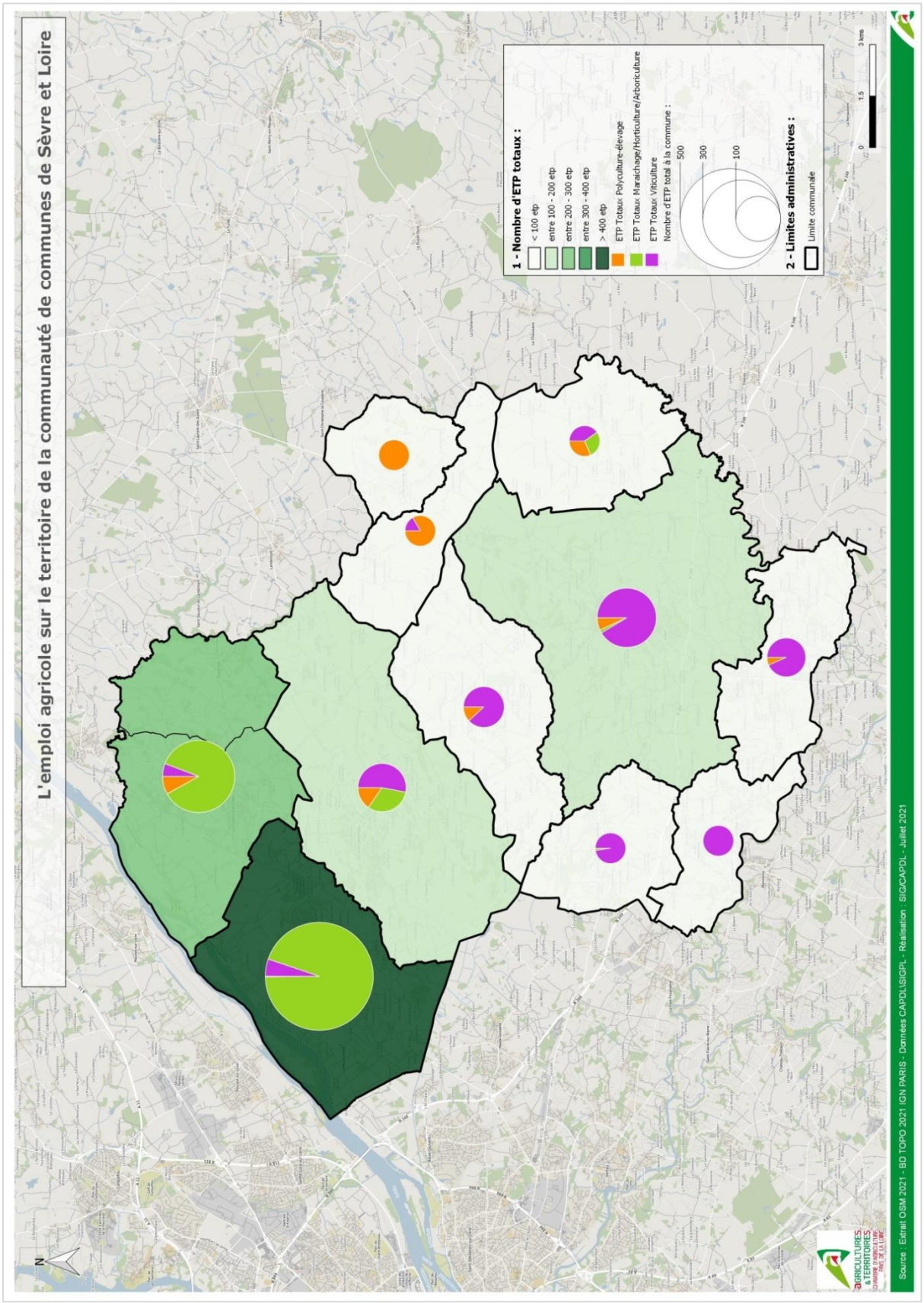
L'emploi agricole sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
1 - Nombre d'ETP totaux :
< 100 etp
entre 100 - 200 etp
entre 200 - 300 etp
entre 300 - 400 etp
> 400 etp
ETP Totaux Polyculture-élevage
ETP Totaux Maraichage/Horticulture/Arboriculture
ETP Totaux Viticulture
Nombre d'ETP total à la commune :
500
300
100
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
N
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL/SIGPL - Réalisation : SIG/CAPDL - Juillet 2021

Les surfaces agricoles

En 2020, près de **17.500 ha sont valorisés par l'activité agricole** sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

En ce qui concerne l'emprise agricole du territoire, l'agriculture occupe **63 % de l'ensemble de l'espace** de la Communauté de communes Sèvre et Loire soit un peu moins que l'agriculture départementale qui occupe 64,5 % de la Loire-Atlantique.

La surface en production viticole sur la Communauté de communes Sèvre et Loire représente **61** % de la surface en vigne de Loire-Atlantique.

La surface en production maraichère sur la Communauté de communes Sèvre et Loire représente **52** % de la surface en maraichage de Loire-Atlantique.

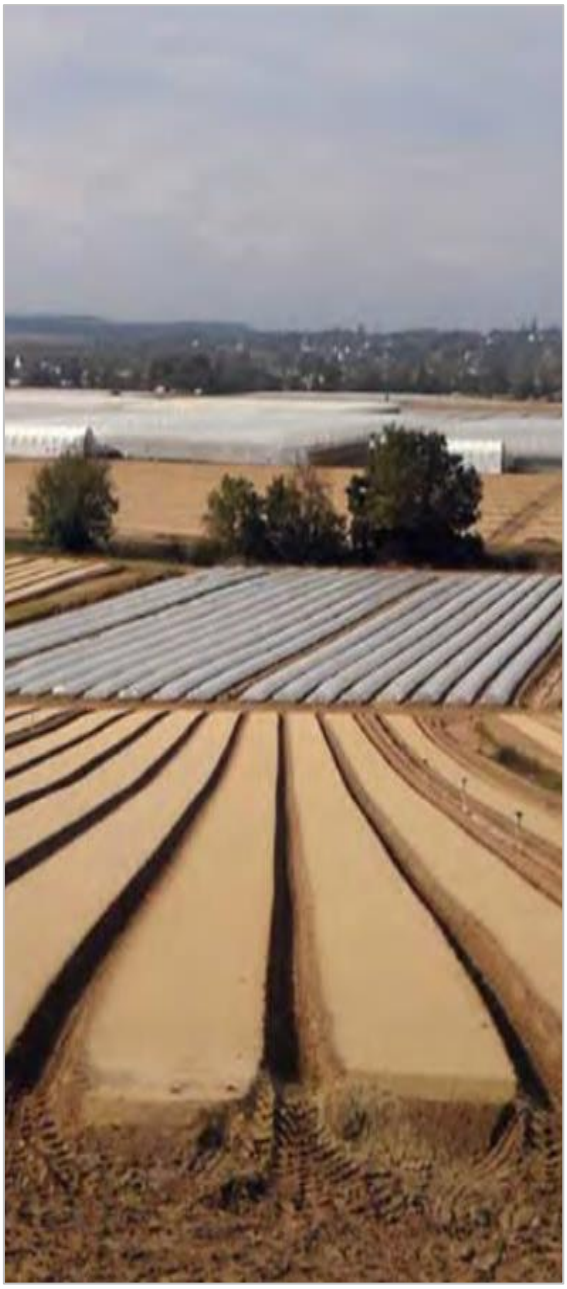

Evolution en hectares des surfaces agricoles entre 2000 et 2020

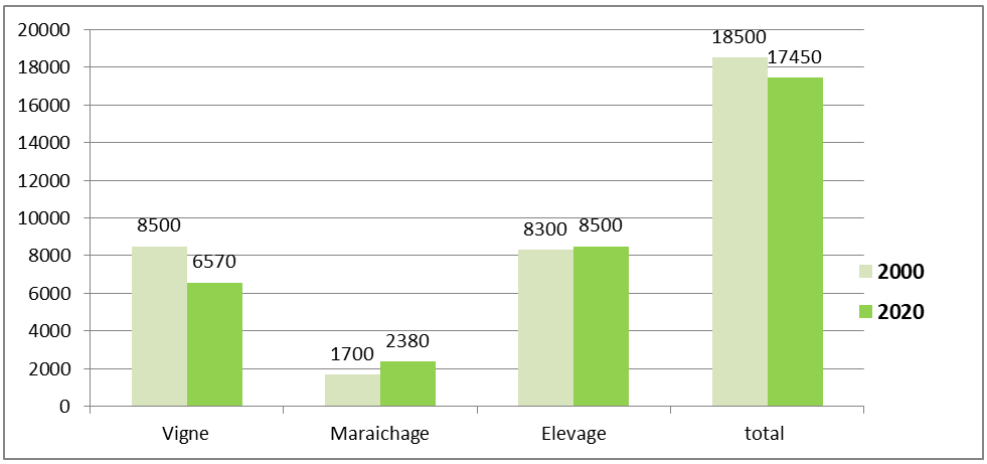

* Emprise par rapport à surface globale communale

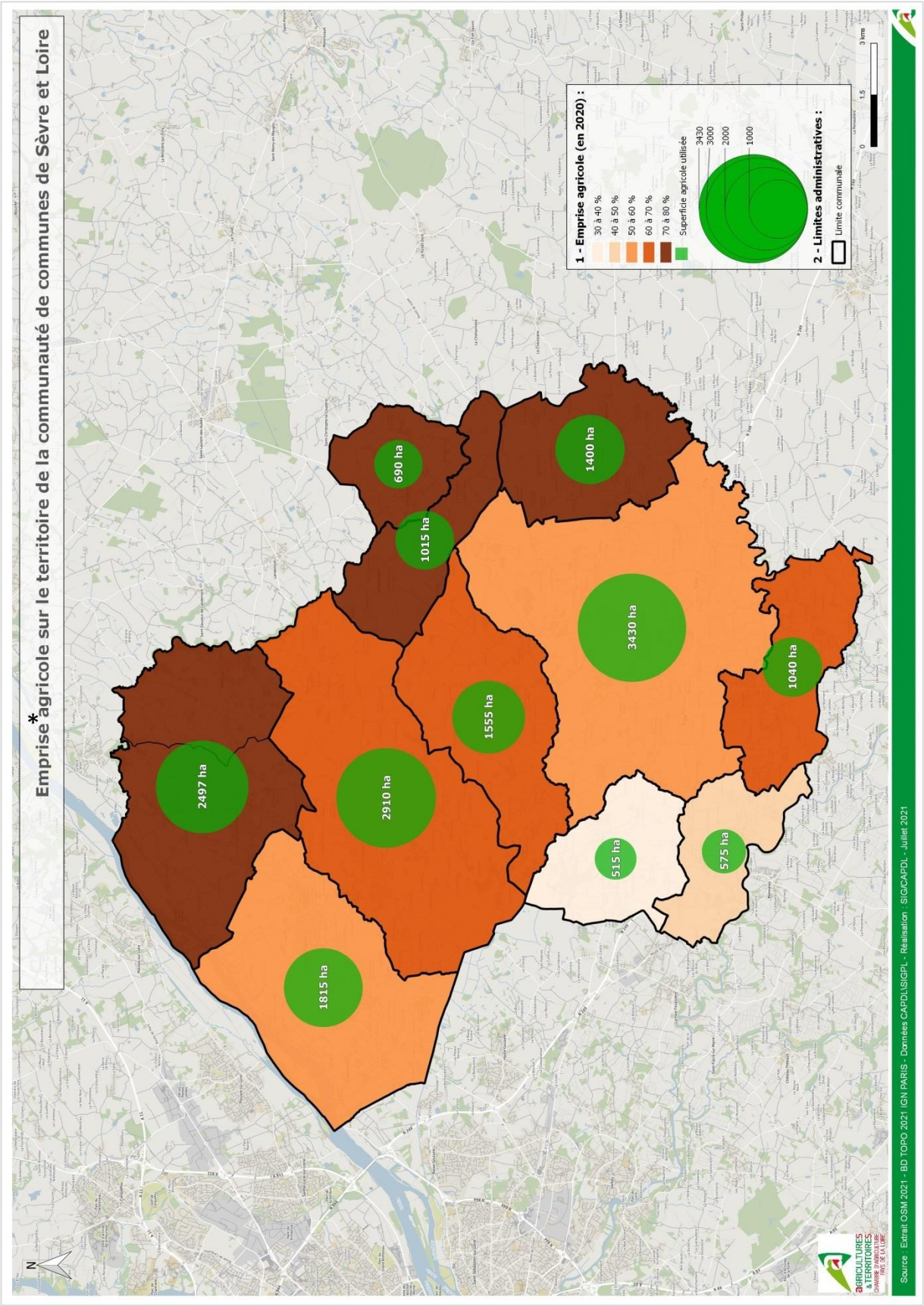

Un territoire viticole en évolution

Entre 2000 et 2020 ans, les surfaces agricoles sur la communauté de communes ont enregistré une baisse de 6 %.

Cependant, les évolutions ne sont pas identiques pour les principales filières du territoire :

- La viticulture marque la plus forte baisse avec une perte de près de **2.000 ha en 20 ans** (-33 %).
- Le maraichage accroit sa surface de 40 % et **progresse de près de 700 ha en 20 ans**.
- Avec 8.500 ha en 2020, les surfaces liées à la polyculture-élevage sont stables avec une légère progression (+ 2 % depuis 2000).

Le fait marquant de cette période est évidemment la forte régression des surfaces viticoles. Cette situation a des origines nombreuses et complexes liées aux difficultés rencontrées par la filière viticole ces dernières années (positionnement du marché, rôle du négoce, stratégies de qualité, taille de l'aire d'appellation, période de gels, difficultés de transmission des outils de productions, etc…).

Au-delà de ces questions de stratégies multi-échelles et multi-acteurs pour la filière viticole, les conséquences sont également de nature paysagère avec l'apparition de « poches » de parcelles en friches plus ou moins importantes selon les communes (voir la partie « Friches »), mais également une progression du maraichage, en recherche de disponibilités foncières rares sur la vallée maraichère et qui a pu trouver, sur les espaces viticoles délaissés, des opportunités foncières.

Les surfaces agricoles de la Communauté de communes sont encore engagées dans une transformation. Difficile d'en prévoir précisément l'évolution.

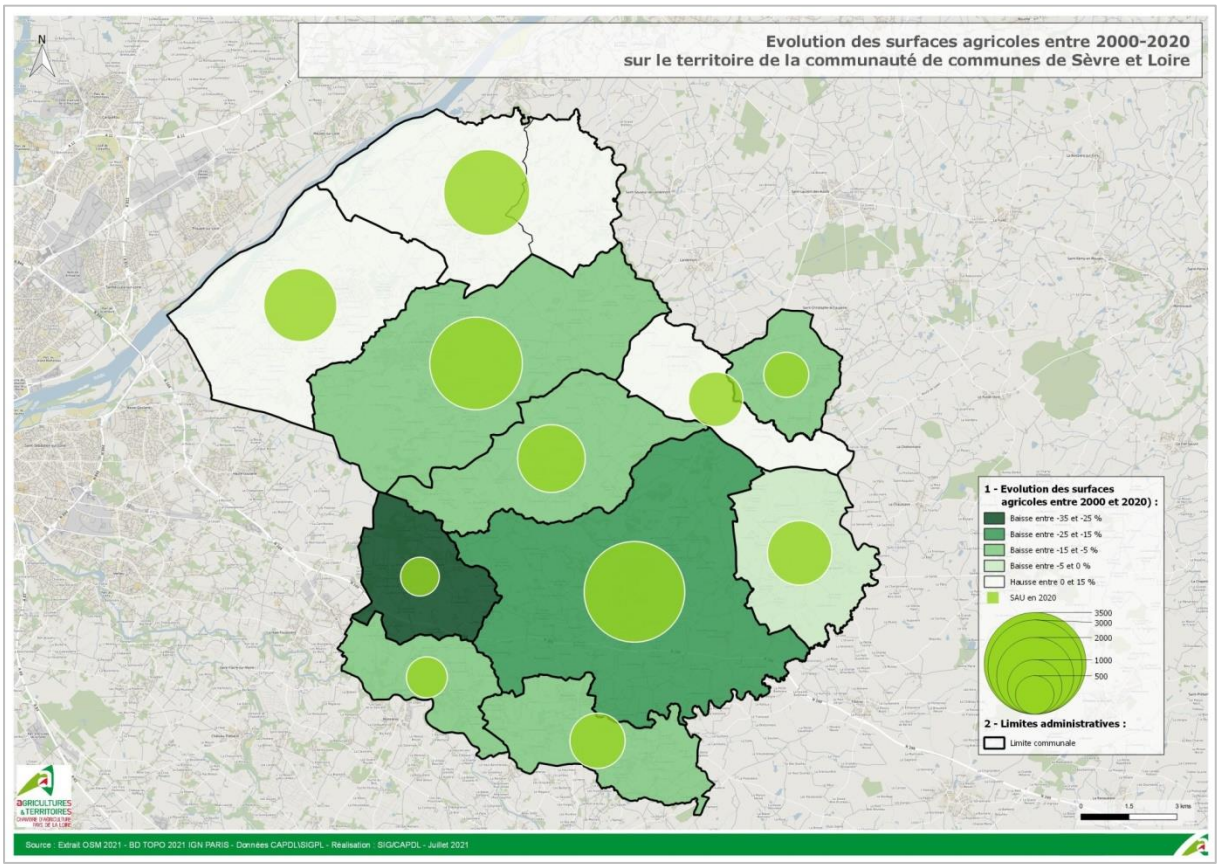
Evolution des surfaces agricoles entre 2000-2020
sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
N
1 - Evolution des surfaces agricoles entre 2000 et 2020) :
Baisse entre -35 et -25 %
Baisse entre -25 et -15 %
Baisse entre -15 et -5 %
Baisse entre -5 et 0 %
Hausse entre 0 et 15 %
SAU en 2020
3500
3000
2000
1000
500
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL\SIGPL - Réalisation : SIG/CAPDL - Juillet 2021

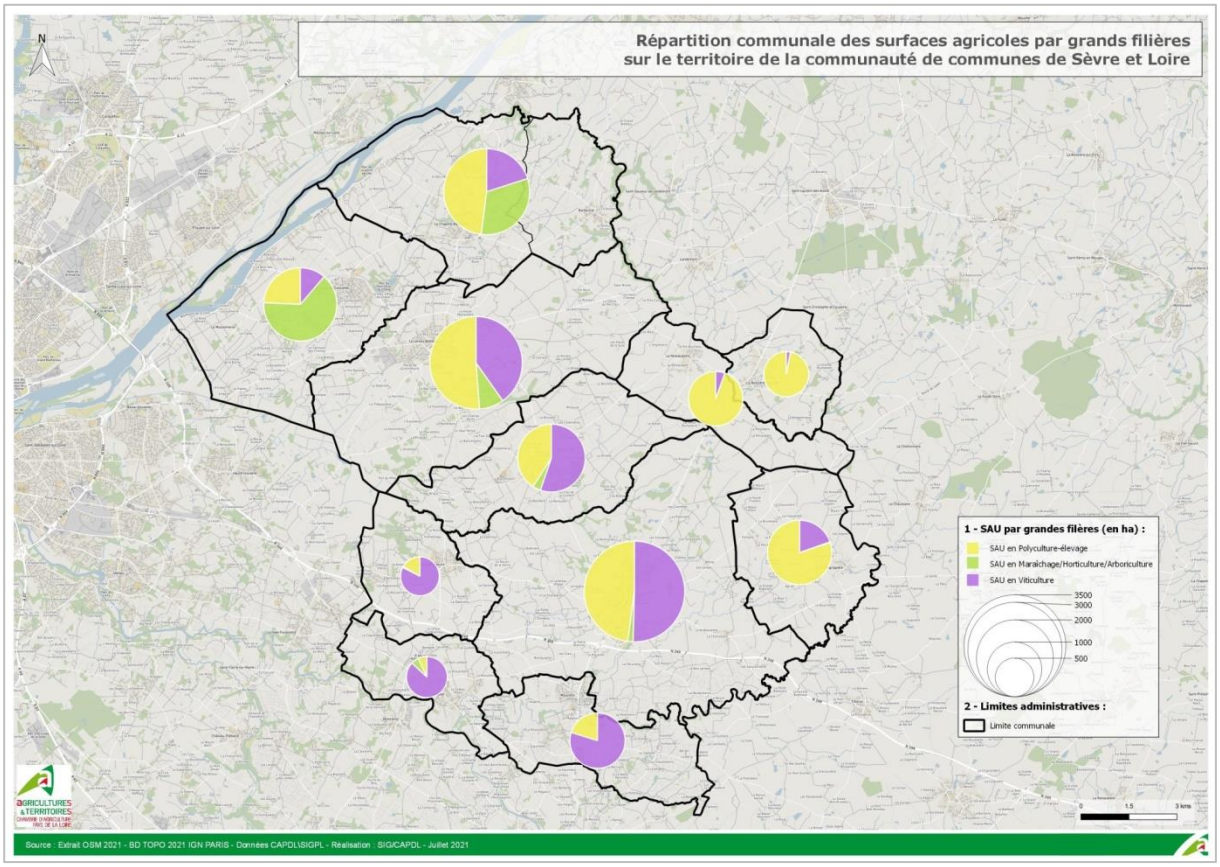
Répartition communale des surfaces agricoles par grands filières
sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
N
1 - SAU par grandes filères (en ha) :
SAU en Polyculture-élevage
SAU en Maraîchage/Horticulture/Arboriculture
SAU en Viticulture
3500
3000
2000
1000
500
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL\SIGPL - Réalisation : SIG/CAPDL - Juillet 2021

On le voit, le maraichage de la vallée de la Loire s'est un peu développé en dehors de son aire historique. La question de l'irrigation et l'absence des infrastructures structurantes de type réseau d'eau brute en dehors de la vallée est certainement un facteur qui contraindra certainement un développement massif du maraichage sur le reste du territoire. Les questions paysagères de l'identité paysagère du territoire sont aussi au cœur de cette problématique. La mise en place de nouvelles filières est envisageable : production agricole pour la biomasse, développement des petits élevages liés aux débouchés en circuits courts (caprin/lait, volailles, etc…), développement de maraichage en gamme diversifiée et vente directe, la mise en place d'une filière « blé noir », etc… De nombreux scénarios sont possibles, tous nécessitent un accompagnement des collectivités et un travail de fond sur l'organisation du foncier agricole.

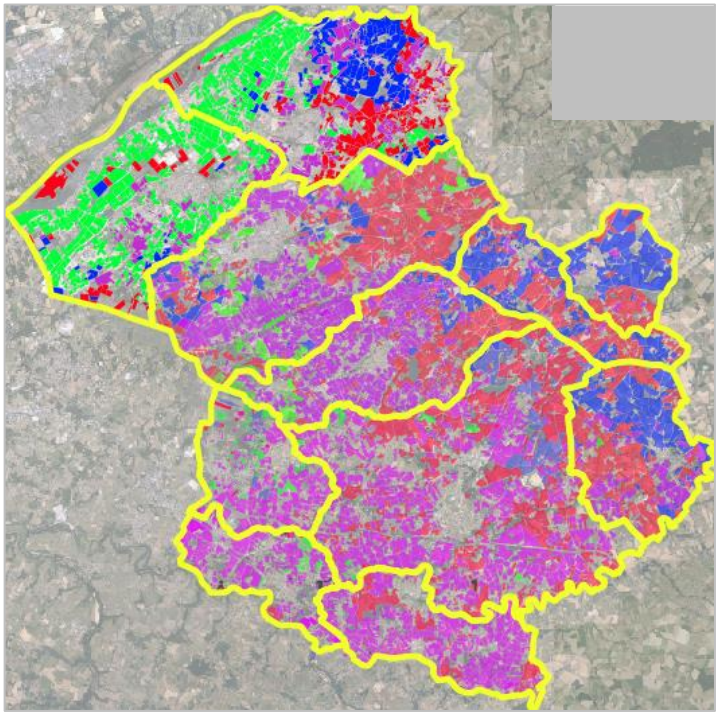

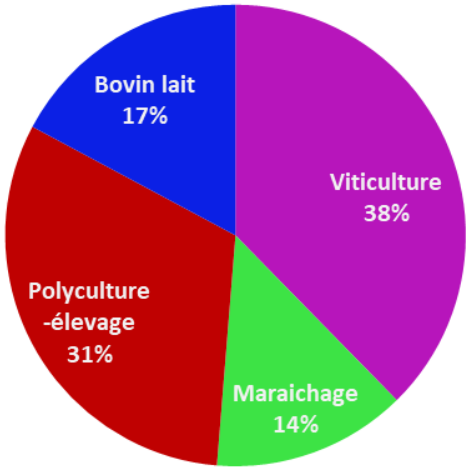

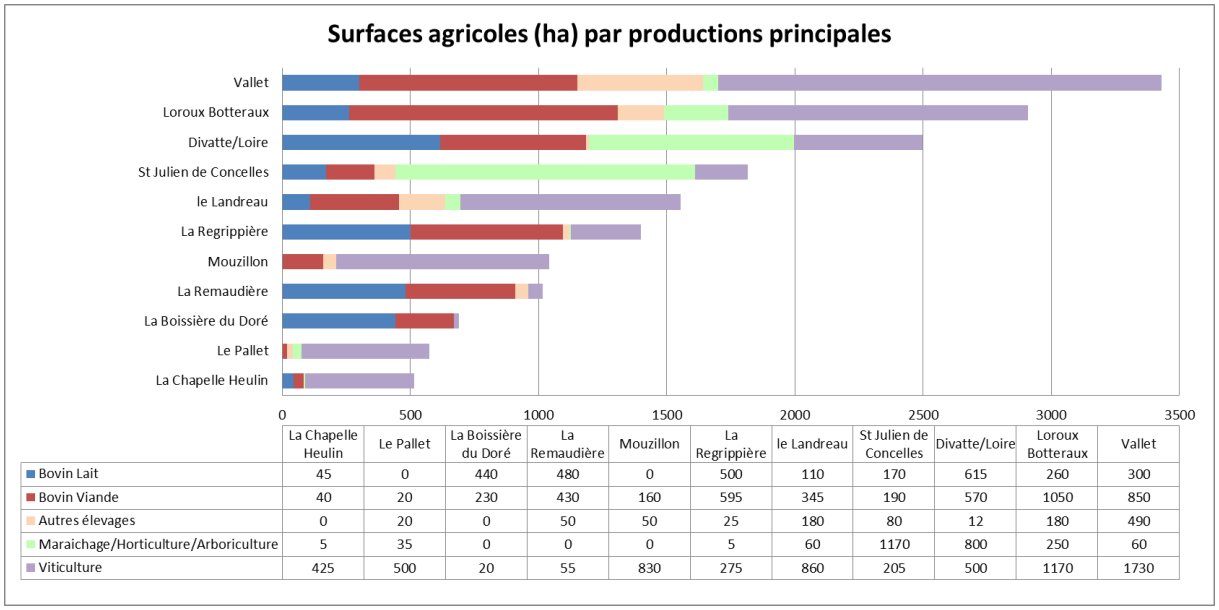

	La Chapelle Heulin	Le Pallet	La Boissière du Doré	La Remaudière	Mouzillon	La Regrippière	le Landreau	St Julien de Concelles	Divatte/Loire	Loroux Botteraux	Vallet
Bovin Lait	45	0	440	480	0	500	110	170	615	260	300
Bovin Viande	40	20	230	430	160	595	345	190	570	1050	850
Autres élevages	0	20	0	50	50	25	180	80	12	180	490
Maraichage/Horticulture/Arboriculture	5	35	0	0	0	5	60	1170	800	250	60
Viticulture	425	500	20	55	830	275	860	205	500	1170	1730

La vente directe et les circuits courts

L'agriculture de la Communauté de communes Sèvre et Loire connait depuis longtemps, par la tradition de l'activité viticole, les pratiques de vente en circuit court. Aujourd'hui, la viticulture poursuit et renforce cet axe et d'autres productions se structurent aussi sur ce type de débouchés.

Des produits de qualité qui valorisent les circuits-courts

En 2020, 208 exploitations agricoles de la Communauté de communes, soit 62 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire, sont engagées dans une pratique de vente en circuit court dont la vente directe.

Ce sont 70 % de ces exploitations qui commercialisent des produits issus de la viticulture. Les circuits courts sont des débouchés traditionnels pour la viticulture. Cependant, après des décennies où la vente au négoce avait pris des positions dominantes dans les débouchés, il apparait aujourd'hui que de nombreux viticulteurs développent ou renforcent la vente en circuit court sur leur exploitation, cela également en lien avec une montée en gamme sur une stratégie de 3ème niveau (crus communaux, etc…).

Dans une moindre mesure, le maraichage est également présent sur ce type de débouchés, 26 exploitations sont engagées dans ces pratiques. Il s'agit là de maraichage sur des gammes de légumes diversifiés (légumes été et hiver) souvent en agriculture biologique sur des surfaces de moins de 10 ha par exploitation.

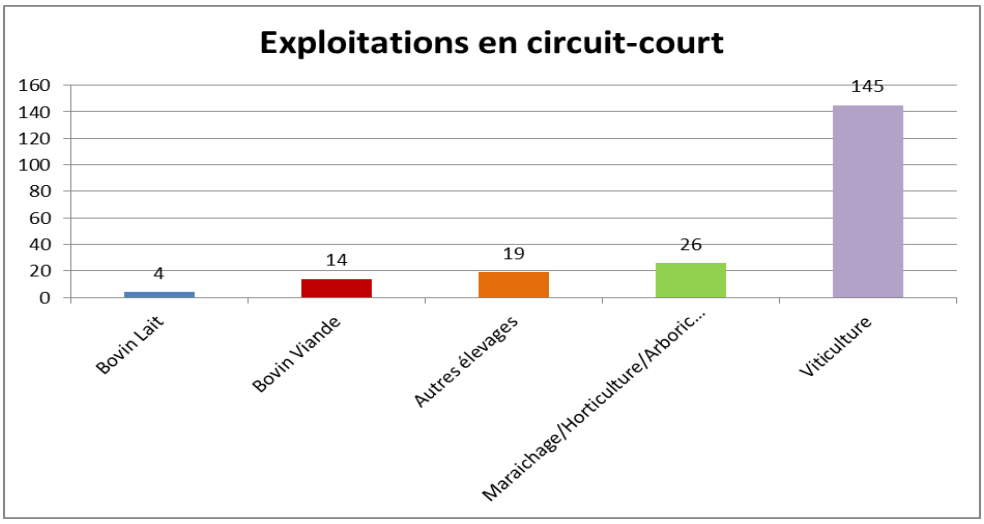

Enfin, l'élevage est aussi présent sur ce type de débouchés. Il s'agit souvent d'une fraction assez faible de la production globale qui est vendue en circuit court.

Toutefois, plusieurs exploitations valorisent une partie importante de la production en circuit court dans une stratégie d'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation des produits bruts (produits laitiers frais, affinés, etc…).

30 % des exploitations agricoles engagées dans la vente en circuit court vendent plus de 50 % de leur production de cette façon.

Ainsi, ce sont **20 % de l'ensemble des exploitations** de la Communauté de communes Sèvre et Loire qui se sont engagées d'une manière significative en circuit court et vente directe.

Exploitations agricoles en circuit court et vente directe

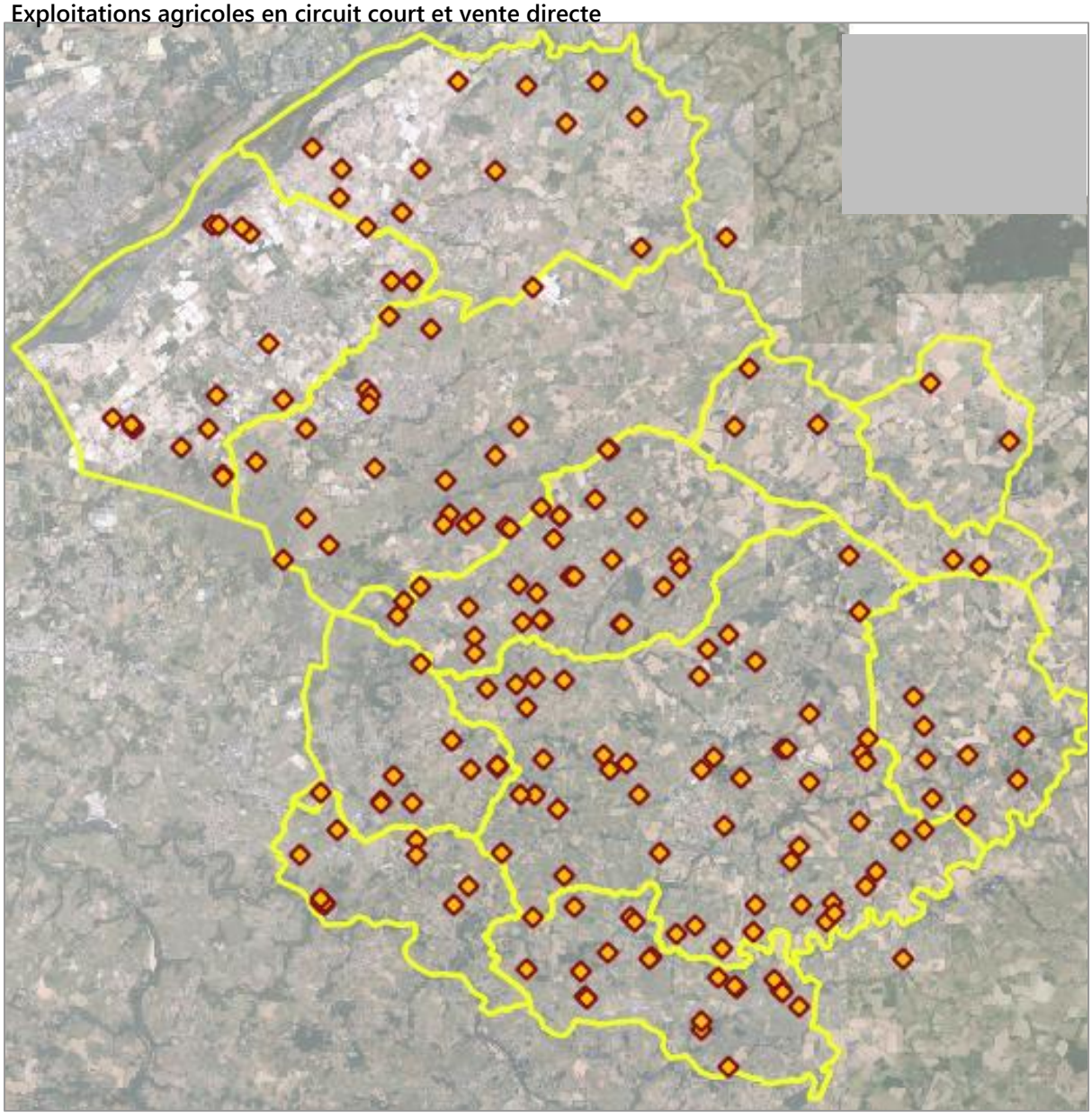

Signe de qualité et certification

L'agriculture biologique

En 2020, **52 exploitations agricoles** de la Communauté de communes Sèvre et Loire, soit 15 %, sont en système de production Biologique.

Cela représente environ 1.700 ha (10 %) de la surface agricole totale de la Communauté de communes en production biologique.

En Loire-Atlantique, 18 % de la surface agricole du département est en système bio. La différence avec le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire s'explique par la forte part de l'élevage dans la production Bio départementale, l'élevage étant une production

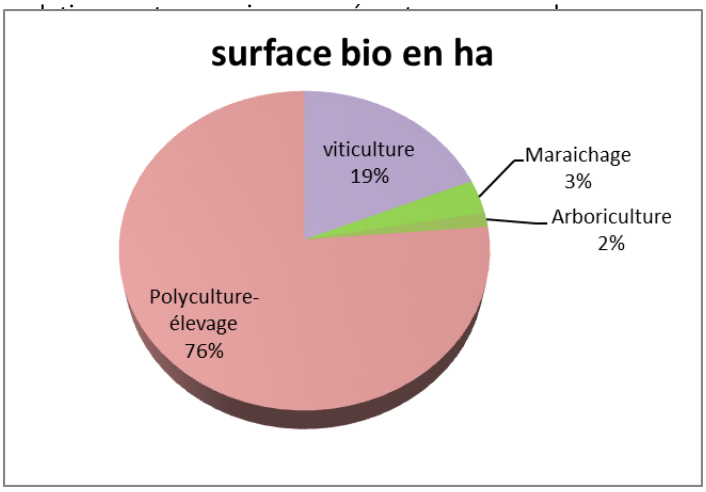

	Surface bio en ha
Viticulture	330
Maraichage	60
Arboriculture	25
Polyculture-élevage	1 335

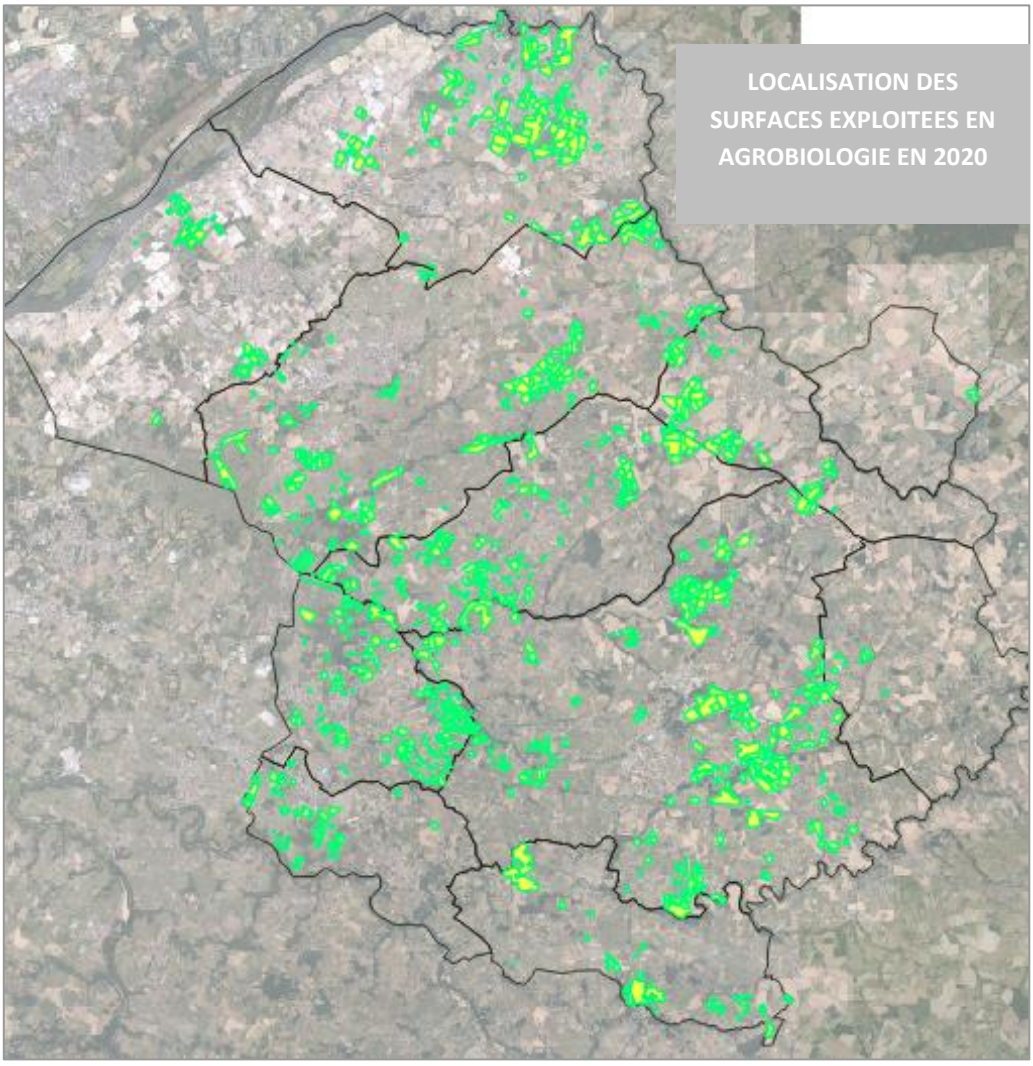

La Haute Valeur Environnementale

120 exploitations agricoles de la Communauté de communes Sèvre et Loire, soit 35 % de l'ensemble des exploitations, sont engagées dans une démarche HVE (Haute Valeur Environnementale). Ces exploitations valorisent 20 % des surfaces agricoles situées sur le territoire de la Communauté de communes.

L'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE) est une certification créée et encadrée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui vise à valoriser les productions issues d'exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans des démarches respectueuses de l'environnement. Initiée en 2011, c'est une démarche globale de préservation de l'environnement qui ne certifie pas la qualité d'un produit mais la qualité environnementale d'une ferme.

La certification HVE est une démarche à l'initiative des agriculteurs et accompagnée par l'ensemble des acteurs concernés des sphères agricole et agro-alimentaire.

Cette démarche est composée de 3 niveaux de progression :

Niveau 1 : correspond à la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune en matière d'environnement. Un organisme indépendant habilité dans le cadre du système de conseil agricole réalise un diagnostic de l'exploitation.

Niveau 2 : l'agriculteur devra atteindre un niveau minimal moyen sur les 4 thématiques suivantes : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation & de la ressource en eau. Une exploitation déjà engagée dans une démarche de qualité environnementale reconnue comme équivalente par le Ministère (ex : Area, Terra Vitis) peut accéder directement au deuxième niveau.

Niveau 3 : deux alternatives sont possibles pour atteindre ce niveau de certification. L'option A consiste à atteindre des résultats relevant des 4 thématiques précédentes. L'option B évalue la performance environnementale au travers de 2 indicateurs synthétiques : le poids des intrants dans le chiffre d'affaires qui doit être inférieur à 30 %, et la part de la surface agricole en infrastructures agroécologiques qui doit être supérieure à 10 %.

Seul le troisième niveau autorise l'utilisation de la mention "Haute Valeur Environnementale" sur les produits issus de la ferme qui permet la valorisation auprès du consommateur.

La certification HVE des exploitations est une réponse du monde agricole aux attentes de la société pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement qui se base sur des leviers agroécologiques.

Ainsi, en 2020, **le « Bio » et la « Haute Valeur Environnementale »** concernent **50 % de l'ensemble des exploitations de la Communauté de communes Sèvre et Loire** qui valorisent **30 % de la surface agricole du territoire.**

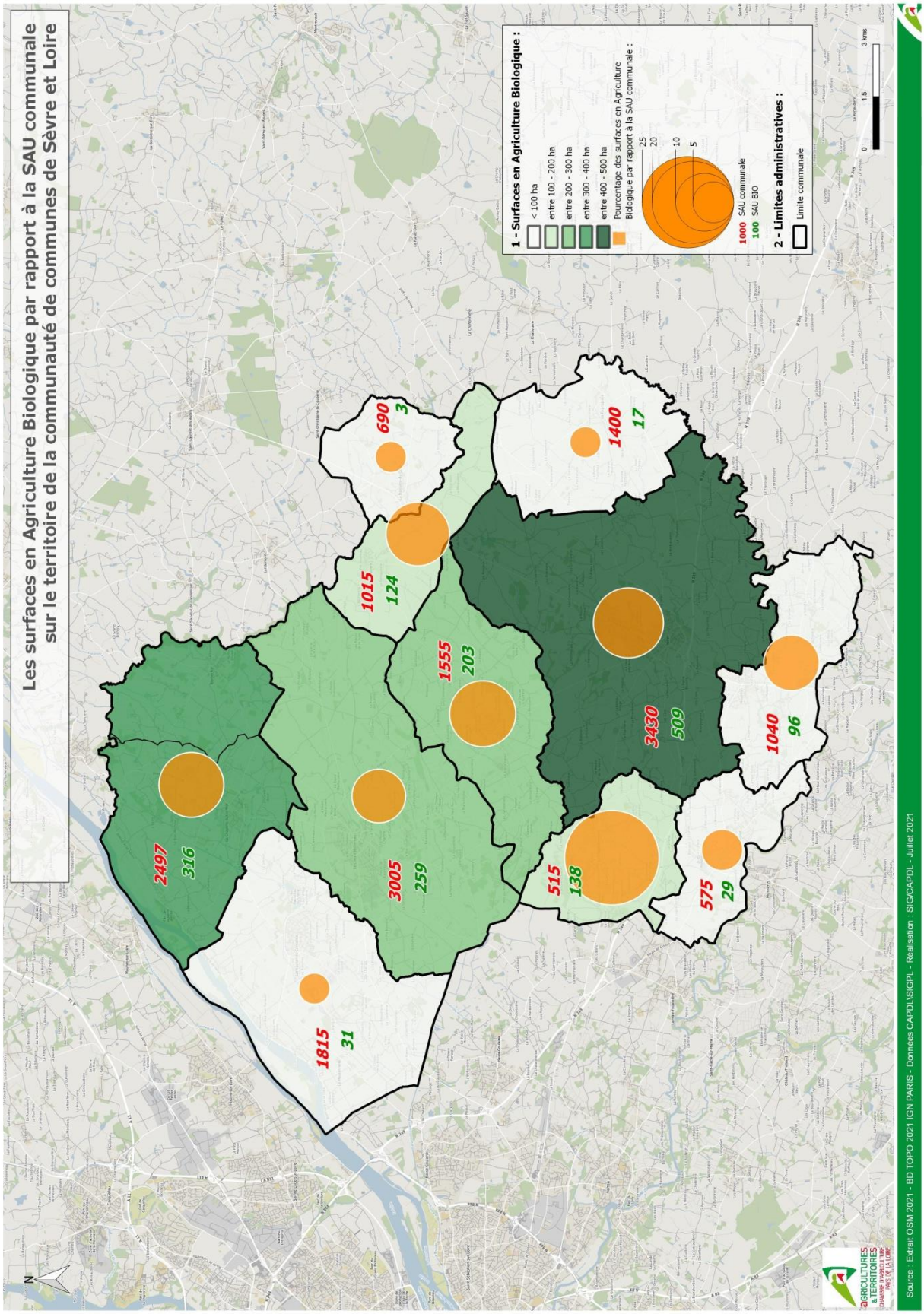
Les surfaces en Agriculture Biologique par rapport à la SAU communale
sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire
1 - Surfaces en Agriculture Biologique :
< 100 ha
entre 100 - 200 ha
entre 200 - 300 ha
entre 300 - 400 ha
entre 400 - 500 ha
Pourcentage des surfaces en Agriculture Biologique par rapport à la SAU communale :
25
20
10
5
1000 SAU communale
100 SAU BIO
2 - Limites administratives :
Limite communale
0
1,5
3 kms
2497
316
1815
31
3005
259
1015
124
690
3
1555
203
1400
17
515
138
3430
509
575
29
1040
96
N
Source : Extrait OSM 2021 - BD TOPO 2021 IGN PARIS - Données CAPDL\SIG\PL - Réalisation : SIG/CAPDL - Juillet 2021

Les Appellations d'origines contrôlées

Les aires d'appellations AOC Muscadet, Muscadet Sèvre et Maine et Gros Plant, ont fait l'objet d'une vaste démarche de redéfinition et requalification ces dernières années.

Sur le périmètre de la Communauté de communes Sèvre et Loire, **7.230 ha sont classés en AOC Muscadet.** Cette surface correspond globalement à la surface maximale des aires AOC présentes sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire dans la mesure où les trois appellations sont globalement superposées.

Les emprises des surfaces en AOC sont très variables selon les différentes communes viticoles.

Ainsi, les surfaces en aire d'appellation représentent :

- 48 % du territoire de Le Pallet
- 45 % du territoire de Mouzillon
- 37 % du territoire de la Chapelle Heulin
- 35 % du territoire du Landreau
- 33 % du territoire de Vallet
- 28 % du territoire du Loroux Bottereau
- 16 % du territoire de la Regrippière
- 8 % du territoire de St Julien de Concelles
- 6 % du territoire de la Remaudière
- 5 % du territoire de la Boissière du Doré.

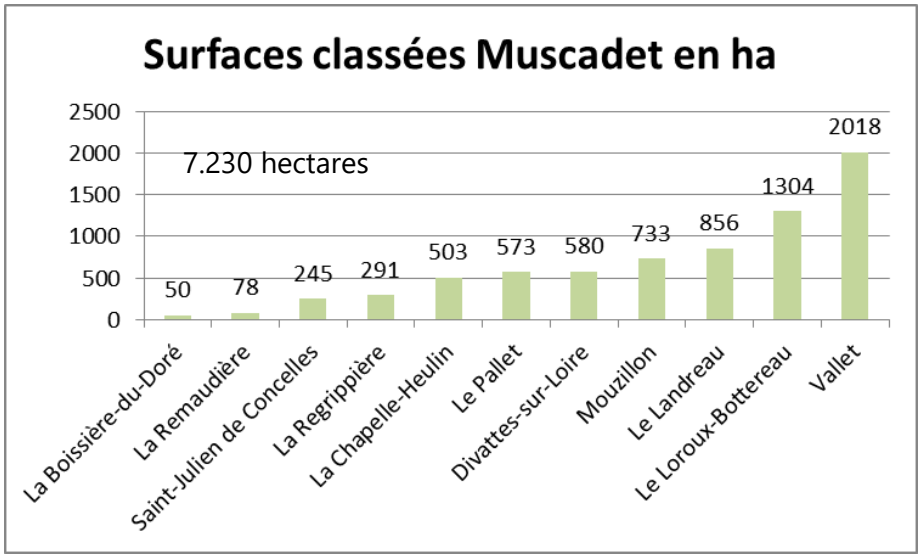
Surfaces classées Muscadet en ha
7.230 hectares
2500
2000
1500
1000
500
0
50
78
245
291
503
573
580
733
856
1304
2018
La Boissière-du-Doré
La Remaudière
Saint-Julien de Concelles
La Regrippière
La Chapelle-Heulin
Le Pallet
Divattes-sur-Loire
Mouzillon
Le Landreau
Le Loroux-Bottereau
Vallet

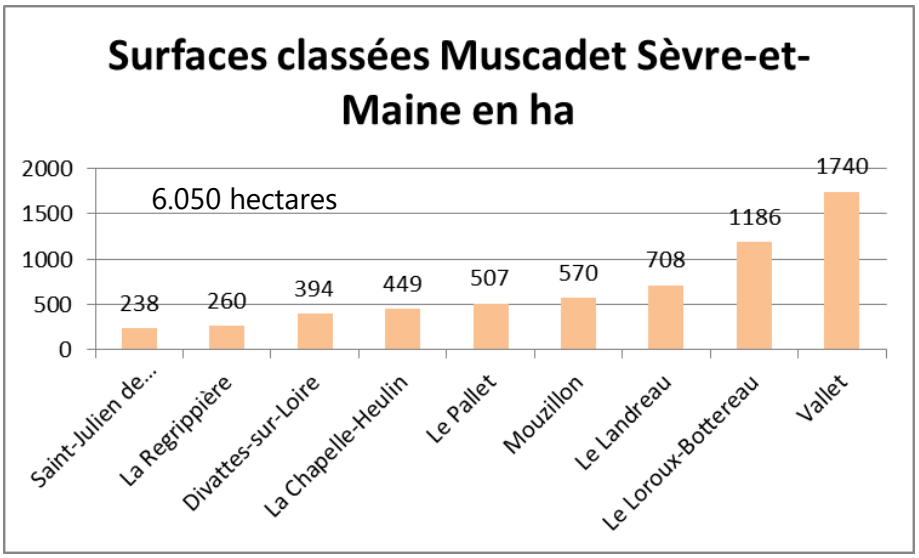
Surfaces classées Muscadet Sèvre-et-Maine en ha
6.050 hectares
2000
1500
1000
500
0
238
260
394
449
507
570
708
1186
1740
Saint-Julien de...
La Regrippière
Divattes-sur-Loire
La Chapelle-Heulin
Le Pallet
Mouzillon
Le Landreau
Le Loroux-Bottereau
Vallet

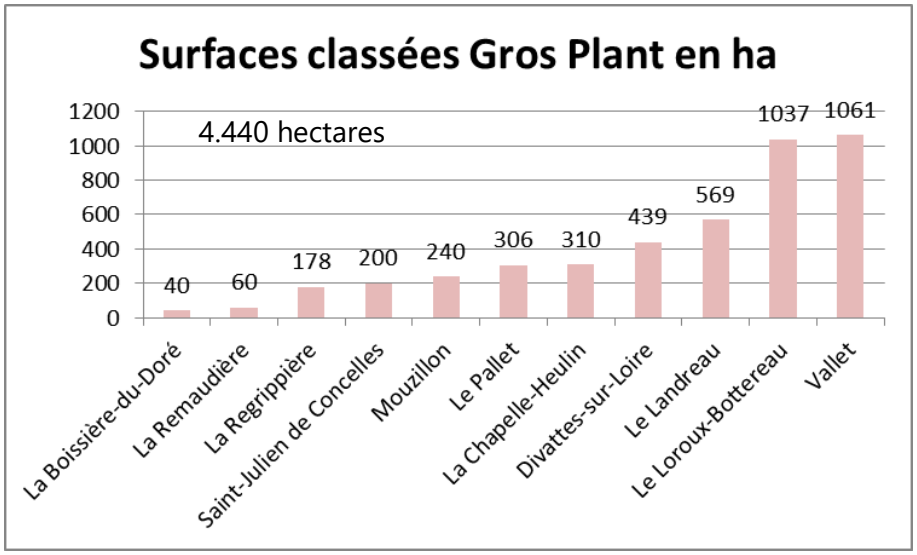
Surfaces classées Gros Plant en ha
4.440 hectares
1200
1000
800
600
400
200
0
40
60
178
200
240
306
310
439
569
1037
1061
La Boissière-du-Doré
La Remaudière
La Regrippière
Saint-Julien de Concelles
Mouzillon
Le Pallet
La Chapelle-Heulin
Divattes-sur-Loire
Le Landreau
Le Loroux-Bottereau
Vallet

Les exploitations agricoles : de nombreux projets

En 2020, **65 % des exploitations agricoles** de la Communauté de communes Sèvre et Loire ont l'objectif de mettre en œuvre de 1 à 5 projets de développement sur leurs exploitations. Cela témoigne, malgré les difficultés économiques de certaines filières, d'une forte dynamique volontariste des chefs d'exploitations et constitue un marqueur d'optimisme pour l'avenir.

Les projets axés autour des thèmes de la **transmission des exploitations**, la **plantation de vigne** et la **construction de bâtiments** arrivent en tête des projets envisagés par les chefs d'exploitations.

En ce qui concerne les projets de construction de bâtiments, de nombreux projets comportent une dimension de production d'énergie via le photovoltaïque.

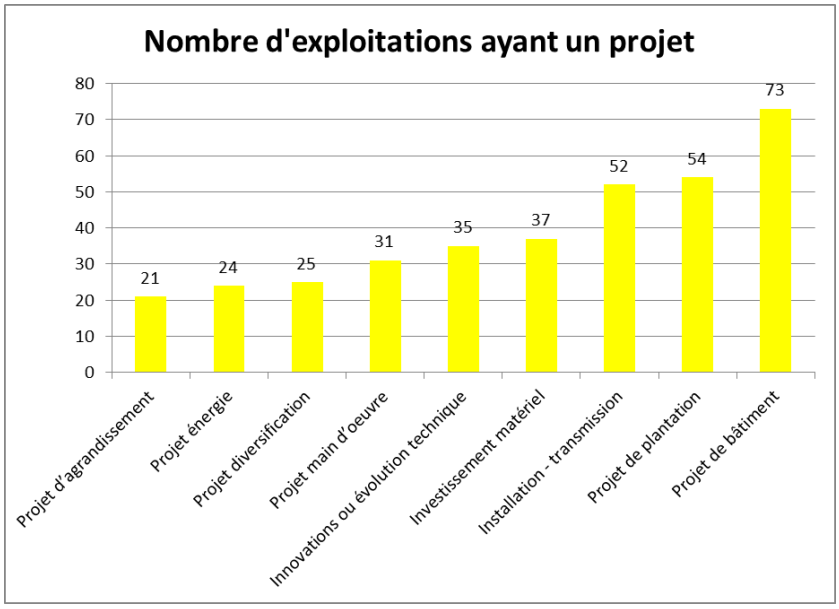

La production d'énergie renouvelable en agriculture sur la CCSL en photovoltaïque

- Existant : 16 unités pour une surface totale de 10.000 m^2 (≃1 250 kW)
- En projet : 32 unités pour une surface totale d'environ 19 200 m^2 (≃2 300 kW)
- ⇒ Un frein principal au développement : le coût de raccordement !

Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale

16 coopératives d'utilisation de matériels agricoles sont présentes sur la Communauté de communes Sèvre et Loire. Ces coopératives regroupent **360 adhérents sur toutes les filières agricoles** du territoire et rayonnent au-delà de la Communauté de communes.

Les CUMA constituent des structures essentielles pour l'économie agricole et son fonctionnement territorial. Au service des projets de chaque agriculteur, elles participent au développement agricole. Elles proposent des techniques et du matériel performant et sont des lieux d'échanges et d'innovations vecteurs de dynamisme et de compétitivité. La CUMA, structure de groupe au service des agriculteurs, est porteuse de projets collectifs qui contribuent au développement et à l'aménagement du territoire.

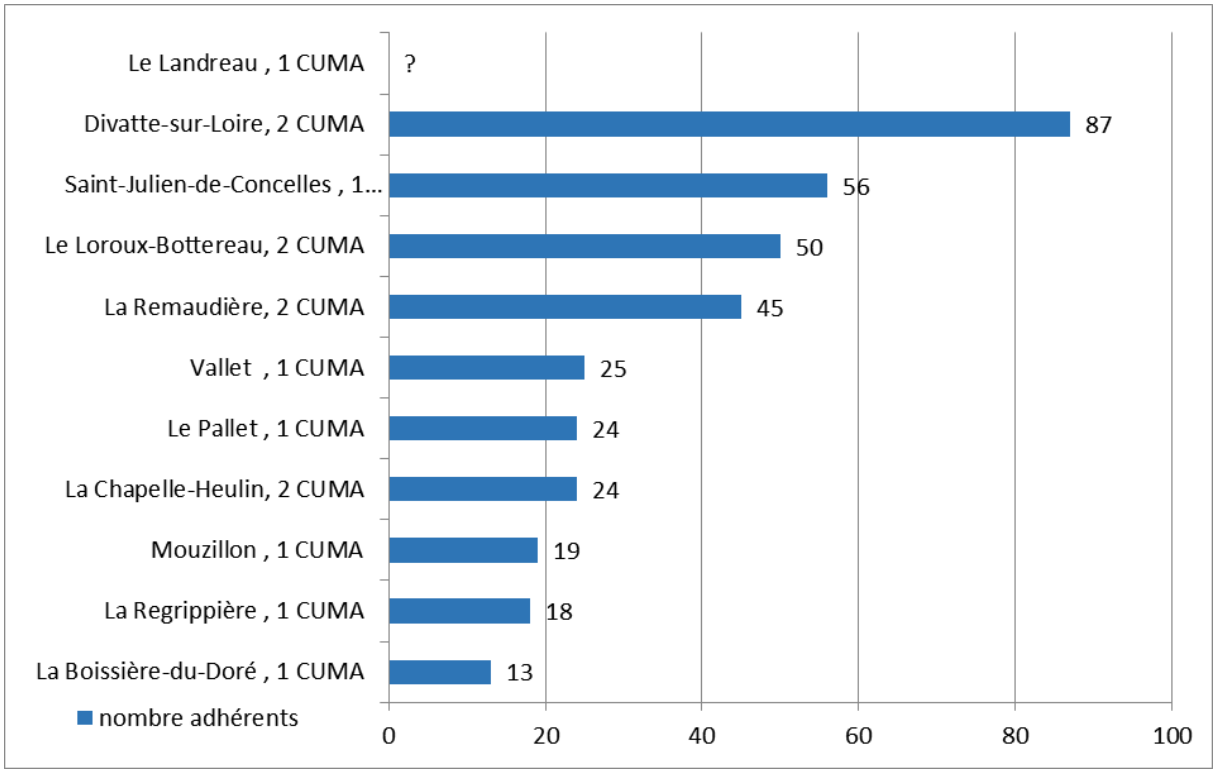

Des flux de circulations agricoles à intégrer

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'irrigation de l'économie agricole. L'accès aux parcelles, aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à perturber, plus ou moins fortement, le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Les centres bourgs sont aménagés afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse. Si la perméabilité des circulations agricoles face à ces nouveaux aménagements demeure, certains passages restent délicats. En dehors des bourgs, certains carrefours ou voies ont été identifiés comme difficiles compte tenu de leur configuration, du manque de visibilité ou de la mixité des usages

Difficultés traversées de routes : 28 exploitations

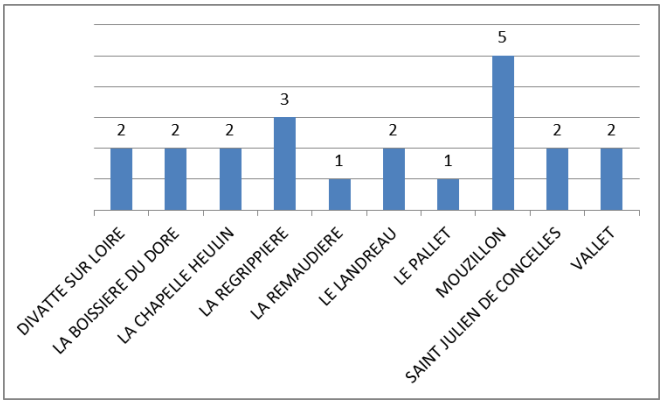

Sortie de ferme dangereuse : 15 exploitations

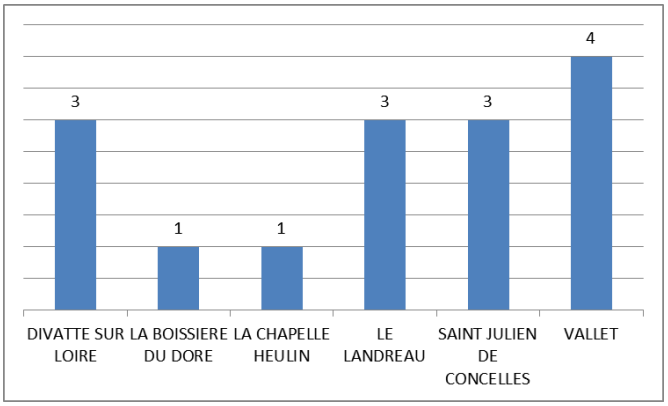

Difficultés traversées de bourgs : 22 exploitations

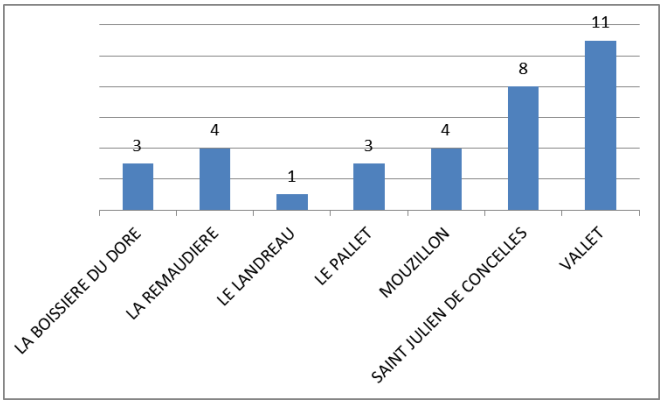

Circulation agricole difficile : 34 exploitations

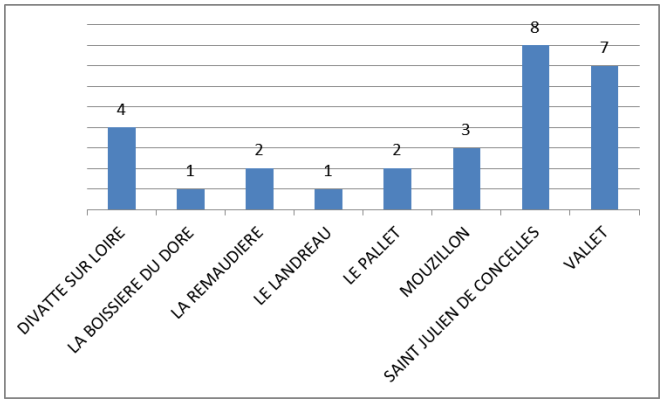

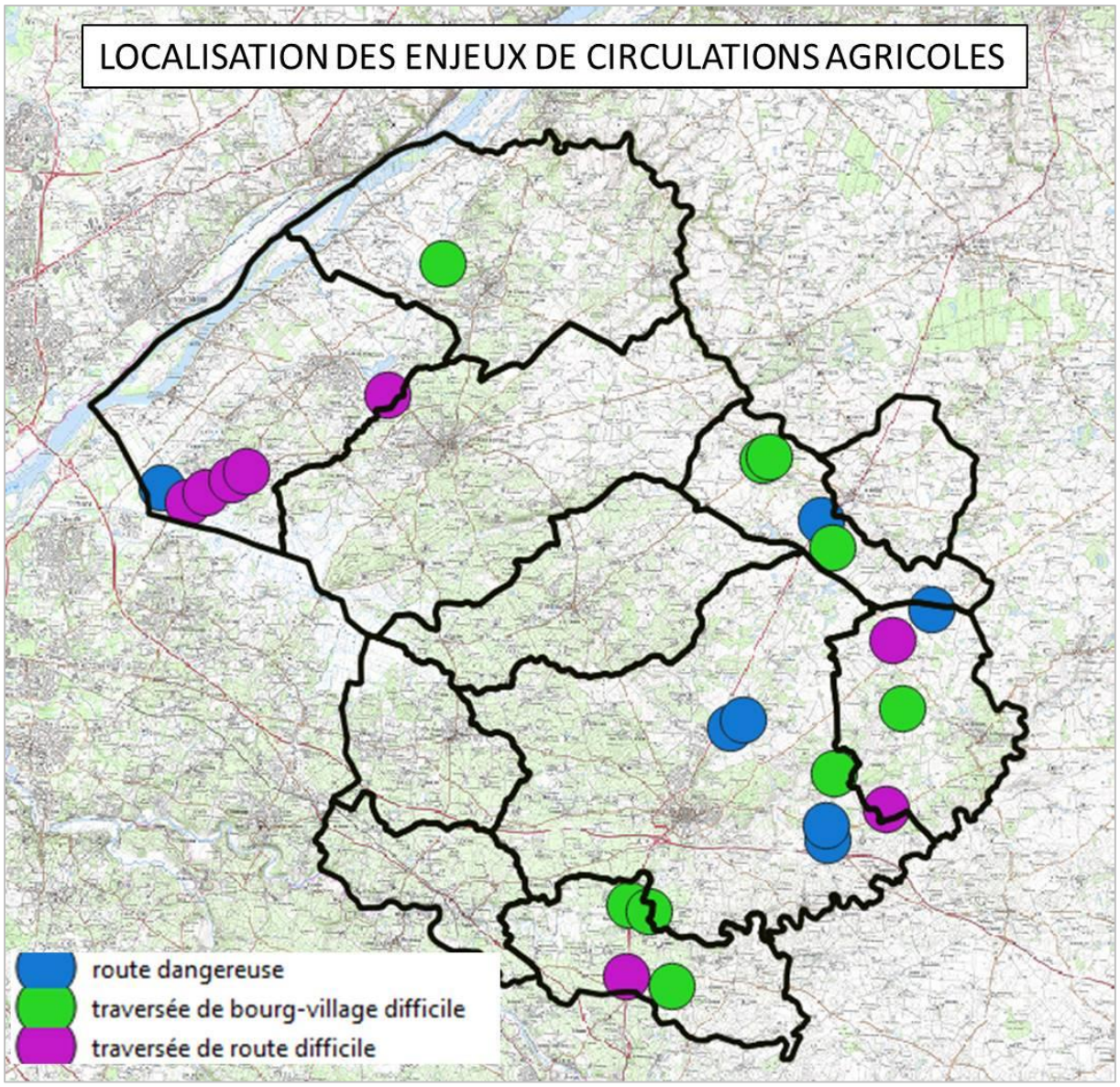
LOCALISATION DES ENJEUX DE CIRCULATIONS AGRICOLES
route dangereuse
traversée de bourg-village difficile
traversée de route difficile

Les « friches » agricoles

Entre 2015 et 2020, les surfaces en friches se sont accrues de 108 % sur la Communauté de communes Sèvre et Loire passant de 140 ha recensés à près de 300 ha.

Les communes viticoles sont particulièrement touchées par le développement de ces friches agricoles.

Plusieurs facteurs permettent d'éclairer cette situation :

- Difficultés économiques du secteur viticole qui engendrent des disparitions d'exploitations sans transmission du foncier de production et en particulier les vignes les plus éloignées ou les moins productives.
- Requalification des aires d'appellations qui modifie la répartition des secteurs les plus qualitatifs.
- Mise en place des Zones de Non Traitement qui ont pour conséquence l'abandon de secteurs viticoles, quelquefois très qualitatifs, mais trop proches ou enclavés dans des secteurs d'habitat.

Enfin, il est à craindre que l'augmentation de la fréquence de gelées de printemps risque d'amplifier le délaissement de vignes sur les secteurs les plus sensibles.

La question du traitement de cette problématique des friches agricoles est complexe. Elle nécessite une concertation à plusieurs niveaux : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, entreprises de travaux agricoles, structures agricoles (institutionnelles, associatives) et collectivités locales.

Au-delà de la concertation et de la mise en réseaux, la prise en compte opérationnelle de la question des friches, nécessite également un volet de financement structuré et incitatif.

En effet, dans de nombreuses situations, il apparait que les propriétaires fonciers de parcelles en friches sont dépassés par la gestion de leurs terres : Lorsque les friches sont d'anciennes vignes abandonnées depuis plusieurs années et sur lesquelles les infrastructures (poteaux, fils, amarres d'ancrage) sont restés en place, les couts de retrait des infrastructures et de défrichage peuvent atteindre jusqu'à 4.000 €/ha. Ces montants sont souvent difficiles à financer pour des propriétaires privés.

La mise en place de nouvelles filières est envisageable : production agricole pour la biomasse, développement des petits élevages liés aux débouchés en circuits courts (caprin/lait, volailles, etc.), développement de maraichage en gamme diversifiée et vente directe, la mise en place d'une filière « blé noir », etc... De nombreux scénarios sont possibles, tous nécessitent un accompagnement des collectivités et un travail de fond sur l'organisation du foncier agricole.

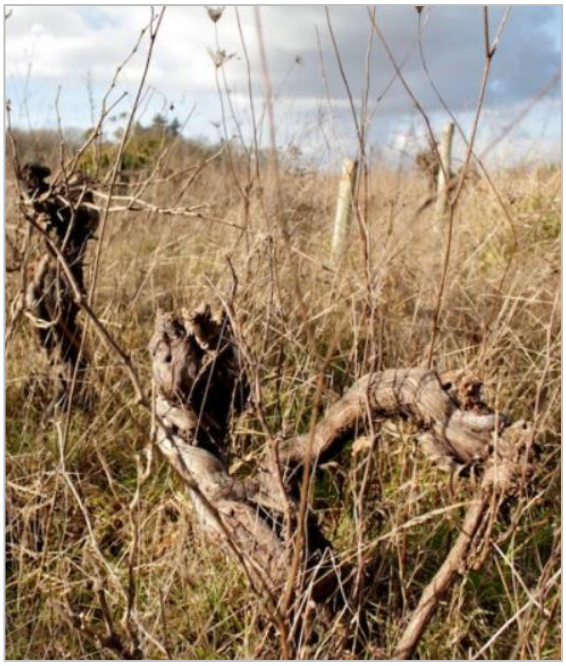

Evolution des surfaces agricoles en friche entre 2015 et 2020 :

Commune	Friches 2015 Surface en ha	Friches 2020 Surface en ha	Evolution 2015/2020 des surfaces en friches
La Remaudière	1	1	0
La Regrippière	0	5	+5 ha
Divatte sur Loire	20	11	-9 ha
Mouzillon	4	24	+20 ha
Le Landreau	20	27	+7 ha
La Chapelle Heulin	15	38	+23 ha
Le Loroux Bottereau	20	39	+19 ha
Le Pallet	30	71	+41 ha
Vallet	30	76	+46 ha
Total	140	292	+152 ha

Une nécessaire gestion économe du foncier

La multifonctionnalité de l'espace agricole

D'une manière générale, le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculture. C'est un bien non renouvelable, non dé-localisable dont la gestion économe est aujourd'hui reconnue d'intérêt général. La terre est support :

- De productions,
- De droits à produire,
- De surface d'épandage,
- De ressources énergétiques : biomasse, méthanisation,
- De paysages, de cadre de vie,
- De ressources naturelles et de biodiversité.

Mais aussi :

- De projets urbains,
- De zones d'activités économiques,
- D'infrastructures routières,
- De carrières,
- De surface d'épandage de boues urbaines et industrielles,
- D'espaces de loisirs.

Le foncier agricole est un espace très convoité aux carrefours de nombreux usages.

L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessitent de limiter les impacts en termes de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts.

Pour mieux prendre en compte les activités et les espaces agricoles, il convient dans un premier temps de les identifier et de les caractériser. Un ensemble de cartes thématiques, associé à une base de données (SIG), a été réalisé à cet effet. Il permet de recenser à l'échelle communale les différentes composantes de l'espace agricole (site d'exploitation, cultures pérennes, surfaces irrigables, principales circulations et passages difficiles). En outre, au niveau de chaque bourg, un jeu de cartes permet plus précisément d'identifier le parcellaire agricole et l'occupation du sol. Enfin, une carte de synthèse des enjeux agricoles, issue des réunions de secteurs, complète ce dernier jeu de cartes. Cette carte vise à illustrer les secteurs à enjeux forts et les secteurs agricoles plus fragilisés. Ce travail a été réalisé avec le monde agricole. Il s'agit bien de la lecture agricole du territoire qui peut intégrer, le cas échéant, des zones à urbaniser non aménagées inscrites dans les documents d'urbanisme communaux.

Les secteurs à enjeux forts associent un certain nombre d'atouts assurant la fonctionnalité et la pérennité de l'agriculture.

Ils articulent le plus souvent la présence de :

- Sites d'exploitation (prise en compte, en sus, des installations récentes),
- Parcellaire agricole bien structuré (bien regroupé, relié ou non à un site),
- Terres à forte valeur ajoutée agro-économique (cultures pérennes, sous contrat, AOC, irrigation, groupe de parcelles de pâturage…).

A contrario, les secteurs agricoles fragilisés associent contraintes et faiblesses :

- Absence de sites d'exploitation ou sites sous contraintes, sans reprise assurée,
- Parcellaire moyennement structuré (terres volantes, difficulté de desserte, enclavement…),
- Faible valeur ajoutée agro-économique.

Aussi, en complément du diagnostic agricole, et afin d'éclairer au mieux ces enjeux de préservation des espaces agricoles productifs et fonctionnels, un travail spécifique sur les secteurs d'enjeux a été réalisé.

Cette action, menée sur l'ensemble des secteurs agricoles périphériques aux principales zones urbaines et parcs d'activités, a été co-construite avec l'expertise de près de 70 exploitants agricoles, viticulteurs, maraichers, éleveurs qui ont participé à cinq réunions de travail.

Un document présente de façon synthétique et cartographique les différents échanges, riches et constructifs, qui ont été conduits lors de ces réunions.

Ainsi, ce travail de concertation, se basant sur le ressenti d'un panel d'exploitant du territoire, n'a pas pour mission d'avoir une finalité prescriptive, mais est un outil d'aide à la décision, pour les élus du territoire, dans la pesée des différents scénarios d'élaboration du futur projet de territoire qui trouvera une incarnation opérationnelle dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes.

Exemple d'enjeux agricoles sur la Commune de la Chapelle-Heulin

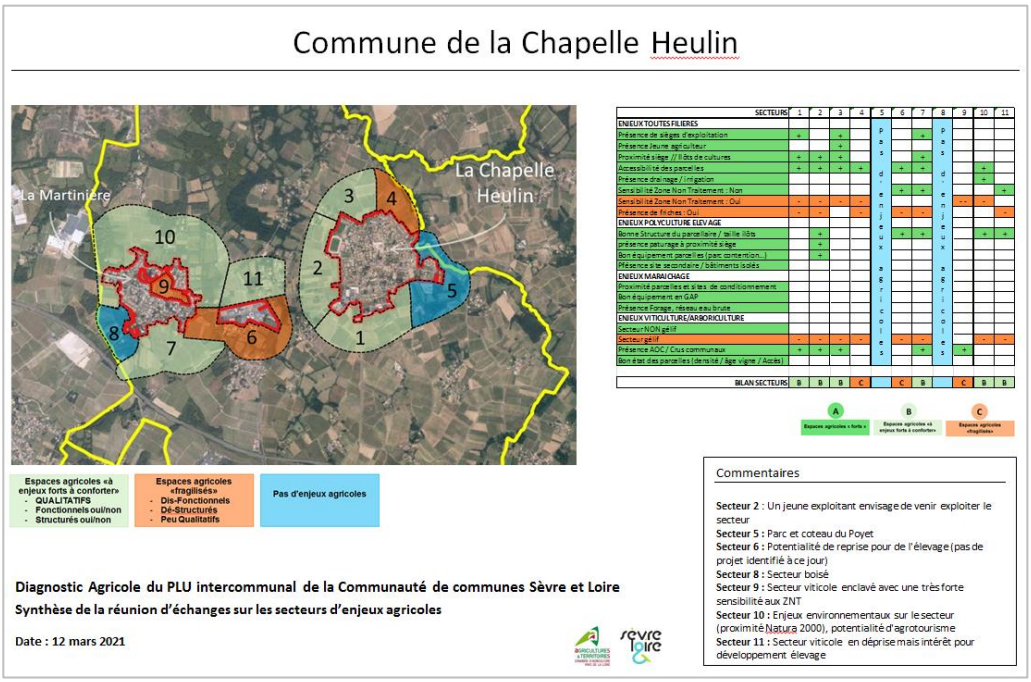

Expressions des chefs d'exploitations*

- Beaucoup de conflits de voisinage autour des sièges et sur les terres : odeur des épandages, circulations agricoles, état des routes, traitement des cultures.
- Le développement important des activités de loisirs (sport, randonnée) sur les zones de production agricole qui crée des tensions entre les usages de l'espace.
- Forte pression environnementale de la population qui méconnait les pratiques et les nécessités de l'activité agricole. Crainte d'un virage « anti-agricole » des habitants et des conseils municipaux.
- Un territoire attractif, des nouveaux habitants qui idéalisent « la campagne », sans en comprendre le fonctionnement et les contraintes.
- Refus de certaines communes et des habitants de voir le développement de serres plastiques (GAP), qui pourtant permettent de diminuer les traitements agricoles.
- Rareté du foncier sur la vallée maraichère, extension du maraichage plus en profondeur sur le territoire qui crée des tensions entre productions agricoles pour l'accès au foncier et aux terres de bonne qualité.

**Ces expressions et attentes sont une synthèse des principales problématiques évoquées par les chefs d'exploitations lors des entretiens réalisés entre mars et juin 2020.*

Attentes des chefs d'exploitations*

- Prise en compte des ZNT par les documents d'urbanisme est un enjeu majeur pour l'avenir des activités agricoles.
  Limiter le développement sur l'espace rural (mitage) qui génère des périmètres ZNT.

- Le territoire est attractif pour l'accueil de nouveaux habitants mais il faut conserver le caractère agricole des communes et informer les nouveaux habitants des pratiques agricoles.
  Il faut faire connaitre l'agriculture, ouvrir les exploitations.

- Changement climatique : la question de l'eau devient primordiale, il faut permettre le stockage de l'eau durant les périodes hivernales. Le règlement du PLUi devra intégrer cette dimension.

- Oui au développement démographique du territoire qui peut donner des opportunités à l'activité agricole (circuit court) mais pas au détriment des conditions d'exercice quotidien de l'agriculture.

- Attention aux zonages des PLU qui figent les espaces agricoles.
  Le futur PLUI devra permettre le développement des activités agricoles sur les espaces dédiés traditionnellement à l'agriculture.

- La Trame Verte et Bleue ne doit pas servir « d'alibi » pour empêcher le développement des activités agricoles.

**Ces expressions et attentes sont une synthèse des principales problématiques évoquées par les chefs d'exploitations lors des entretiens réalisés entre mars et juin 2020.*

Synthèses des Enjeux agricoles forts en lien direct avec le PLU intercommunal :

- La protection des espaces agricoles et le maintien des capacités de développement des sièges d'exploitations,
- Les friches viticoles,
- Le développement du maraichage (la constructibilité en zone agricole),
- La diversification (La vente directe, tourisme etc.) et la constructibilité en zone agricole,
- Le développement de l'habitat (traitement des franges urbanisées ou à urbaniser, les changements de destination),
- La cohabitation des usages sur l'espace rural et agricole productif (loisirs, circulations douces)

Etude réalisée par Sylvain LIMEUL
Chargé de mission Foncier
Pôle Aménagement & Urbanisme
Territoire de Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 Nantes cedex 9
Tél. : 02 53 46 61 80

Siège social
9 rue André-Brouard
CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02
FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr

Conception : Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Photos : Chambre d'agriculture Pays de la Loire et CCSL – Date de remise : Août 2021

Financé par : La Communauté de Communes Sèvre et Loire
1 Place Charles de Gaulle, 44330 Vallet